

Les milieux d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans : comparaison des milieux subventionnés et non subventionnés par l'ONE à Bruxelles.

Recherche financée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance

Remerciements

Cette étude a bénéficié du support financier de la Commission Communautaire Française. Elle a également pu compter avec l'aide logistique, la collaboration, le temps et le courage de nombreuses personnes qui ont appuyé la démarche. Tout en excluant de leur porter en compte les erreurs, les imprécisions ou les choix faits dans ce travail, la recherche est reconnaissante à l'égard des personnes suivantes :

- Les membres du comité d'accompagnement : Mr DELPORTE , Mr. DUBOIS , Mme HUMBLET, Mme JEANNEE, Mr PIRLOT, Mme ROLAND, Mme SOMMER, Mme VAN HUMBEECK, Mme VINCART et le Dr WINKLER.
- Les parents qui ont bien voulu participer à l'enquête
- Les responsables de crèches et maisons d'enfants qui ont distribué et appuyé l'enquête
- Les TMS du Comité subrégional de Bruxelles qui ont participé aux groupes focaux et/ou ont rempli les fiches d'observation.
- Les inspectrices du Comité subrégional de Bruxelles.
- Les échevins des communes de Bruxelles qui ont facilité l'accès aux crèches communales.
- Mr. DEQUANTER du service MILAC de l'ONE.
- Messieurs BOLLU et de JONG du service étude de l'ONE.
- Valérie DONNET et Adnan AJILI de la Commission Communautaire française pour le suivi de l'enquête et la cartographie.
- Marie-Frédérique LORANT, WONVILLE Véronique, DIEUDONNE Pierre et LORANT Joseph pour leur assistance logistique.

Résumé

Objectif et méthode

La recherche vise à mettre en exergue les différences de publics, d'activités et de qualités entre les milieux collectifs subventionnés par l'ONE et les milieux collectifs non subventionnés par l'ONE.

La récolte de données s'est déroulée durant l'année 1999 et comporte quatre instruments empiriques. Des entretiens avec les responsables des maisons d'enfants, des groupes focaux avec les services du comité subrégional de l'ONE, une enquête aux utilisateurs ainsi qu'une enquête aux établissements.

Résultats

Activités et disponibilité

- A Bruxelles, l'accueil collectif non subventionné représente 25% de l'activité des milieux d'accueil collectifs totaux. Cette part est identique selon que l'on considère la capacité, le nombre d'enfants inscrits ou le nombre de journées de fréquentation.
- Dans les deux modes de garde (subventionné et non subventionné), le taux de rotation des enfants est relativement élevé, avec un renouvellement total de la capacité en 4-5 trimestres.
- La disponibilité de places est de 20% supérieure dans les maisons d'enfants que dans les crèches et préguardiennats.

Facteurs de qualité de l'accueil

- Les milieux d'accueil subventionnés offrent un taux d'encadrement total (toutes catégories de personnel confondues) supérieur de 26% à celui des milieux non subventionnés. L'encadrement exclusivement consacré aux enfants est toutefois identique dans les deux modes de garde (5 enfants par ETP).
- La totalité du personnel des milieux subventionnés dispose d'une formation liée à l'enfance (98%) contre la moitié dans les milieux non subventionnés (55%). La formation continuée est également plus importante dans les milieux subventionnés (75%) que dans les maisons d'enfants (36%).
- La diversité des formations est plus grande dans les milieux non subventionnés avec une proportion significative de personnes disposant d'une formation d'institutrice, de logopède ou d'éducatrice.
- Le personnel des milieux non subventionnés connaît une rotation 3 fois plus élevée qui pourrait s'expliquer par la précarité de leur statut contractuel et pécuniaire.
- La taille des groupes est plus petite (donc plus favorable) dans les milieux non subventionnés (12 places contre 15 dans les milieux subventionnés).

Public accueilli

- L'accueil d'enfants faisant l'objet d'une décision judiciaire ou d'une orientation sociale est, à capacité égale, supérieur dans les milieux subventionnés mais globalement faible (4% des enfants) et fort variable d'un établissement à l'autre. Les milieux d'accueil subventionnés accueillent également une proportion plus élevée d'enfants d'étudiants (6%).
- Il y a peu de différences entre les milieux subventionnés et non subventionnés en ce qui concerne les autres situations spécifiques (parents en recherche d'emploi, nationalité, enfants handicapés,)
- Le public accueilli en maisons d'enfants est globalement plus favorisé que celui des milieux subventionnés, avec une différence de quelques 30 mille BEF en revenu disponible par mois. Toutefois, on retrouve dans les maisons d'enfants une petite proportion (13%) d'enfants provenant de familles plus modestes tandis que les milieux subventionnés accueillent une proportion non négligeable (16%) d'enfants dont les parents bénéficient d'un revenu élevé ou très élevé.

- Les milieux subventionnés accueillent une proportion plus élevée d'enfants provenant de familles monoparentales (10%) ou de familles étrangères à l'UE; les ressortissants non-belges de l'UE recourent proportionnellement plus aux milieux non subventionnés.
- L'accès aux milieux subventionnés semble meilleur pour les résidents des communes centrales de la Région (Bruxelle, St Josse, St Gilles, Ixelles) et moins bon pour ceux habitant le sud (Forest, Uccle et Watermael).
- En comparaison avec la population bruxelloise active, les enfants de parents actifs disposant d'un niveau de scolarité modeste (jusque secondaire supérieur), de parents ouvriers, de famille monoparentale ou d'origine immigrée semblent plus absents des milieux subventionnés.
- Le plafond du barème actuellement pratiqué dans les milieux subventionnés favorise les ménages à haut revenu au détriment des ménages à revenu modeste ou moyen.

Organisation de l'accueil

- Le nombre d'heures d'ouverture est identique dans les deux modes de garde (11 heures). Cependant, les maisons d'enfants ouvrent et ferment légèrement plus tard.
- Les maisons d'enfants semblent offrir une plus grande souplesse dans l'accueil des enfants malades.
- Les maisons d'enfants fixent un forfait correspondant en moyenne à 4 jours de présence tandis que les milieux subventionnés établissent une fréquentation minimale de 2 jours.

Relation avec l'ONE

- Les contacts avec les différents acteurs témoignent de la relation difficile entre les acteurs ONE et les maisons d'enfants.
- Les questions liées au contrôle médical sont souvent abordées tant par les acteurs de l'ONE, que par les responsables de maisons d'enfants ou encore par les parents.
-

Financement et formation du personnel

- Une petite partie des maisons d'enfants (12%) dispose de personnel subsidié par d'autres pouvoirs publics ou parastataux.
- Les entretiens et les groupes focaux mettent en évidence que l'engagement du personnel dans un cadre contractuel et pécunier intéressant se heurte à des barrières financières dans le cas des maisons d'enfants. Cela semble corroboré par la proportion de personnel bénévole (11%) ou familial (14%) dans les maisons d'enfants.

Le point de vue des usagers

- Les usagers des deux modes de garde commencent leur recherche de solution à 3 mois de grossesse, contactent entre 4 et 6 modes de garde et auraient préféré un milieu subventionné comme premier choix.
- Pour 6 usagers sur 10, la recherche d'une solution de garde est difficile. La difficulté ne varie pas entre les deux modes de garde.
- Un enfant sur 5 fréquente simultanément un autre mode de garde.
- Dans leur grande majorité, les usagers sont satisfaits de l'accueil de leur enfant. Les usagers des milieux non subventionnés sont légèrement plus satisfaits.

- L'horaire et le calendrier de l'établissement, l'encadrement, le coût, la disponibilité de place et les files d'attente, les questions médicales sont les principaux problèmes mentionnés spontanément par les usagers.

Les dépenses

- En moyenne, un enfant en milieu subventionné coûte au ménage 7261 BEF contre 12740 dans un milieu non subventionné.
- Le tarif par journée de présence est supérieur de 262 BEF dans les milieux non subventionnés, soit 65% de la PFP moyenne ONE.
- Toutes autres choses égales par ailleurs, la fréquentation d'un milieu non subventionné constitue un surcoût de 4234 par enfant pour le ménage en comparaison au coût d'un milieu subventionné.
- La part du revenu consacré aux dépenses d'accueil équivaut à 8% du revenu dans les milieux subventionnés et 12% dans les milieux non subventionnés.

Les recommandations de l'étude

Les recommandations furent élaborées avec les membres du comité d'accompagnement. Au terme de plusieurs séances de travail, les recommandations suivantes furent retenues :

- Ne pas favoriser l'inscription ferme en milieu d'accueil avant 6 mois de grossesse
- Réduire les incertitudes liées aux activités d'inspection des milieux d'accueil.
- Organiser la collecte et le traitement périodique de données d'activités et suivi en ce qui concerne l'accueil pour la petite enfance.
- Augmenter la stabilité et la motivation du personnel dans le secteur de la petite enfance.
- Améliorer le niveau de formation continuée et initiale du personnel actif dans les milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés.
- Encourager et stimuler le développement au niveau local d'agences de référence chargées de faire le lien entre les milieux d'accueil et les usagers
- Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable (ou impôt négatif) en matière de frais de garde.
- Favoriser le développement d'une offre de chèques accueil-enfant pour les familles se trouvant dans une situation plus vulnérable.
- Augmenter la cohérence dans les appellations et les exigences de qualité à l'égard des milieux subventionnés et non subventionnés

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. Contexte	1
1.2. Objectifs	2
1.3. Organisation du document	3
2. Méthode	4
2.1. Exploration qualitative	4
2.2. Population de référence	4
2.3. Le mode de contact	5
2.4. L'élaboration du questionnaire	5
2.5. Taux de réponse	5
2.6. Biais	6
2.7. Poids	7
3. Résultats des entretiens et groupes focaux	9
4. Résultats de l'enquête	13
4.1. Activité	13
4.2. Personnel	14
4.3. Public	17
4.4. Organisation de l'accueil	18
4.5. La satisfaction des responsables	21
4.6. Observations et remarques	21
5. Distribution géographique des établissements	23
6. Discussion, conclusions et recommandations	25
6.1. questions de méthode	25
6.2. Les résultats	25
7. Recommandations	26
7.1. Introduction	26
7.2. Méthode	26
7.3. Précautions	27
7.4. Liste des recommandations	27
8. Références bibliographiques	39
9. Annexes	42
9.1. Enquête auprès établissements : opérationnalisation des objectifs	42
9.2. Recherche sur les crèches et maisons d'enfants : questionnaire	44
9.3. Fiches d'observation	50
9.4. Tableaux et figures complémentaires	55
9.5. Réponses aux questions ouvertes du questionnaire établissement	62

9.6. Quelques exemples de recommandations en matière d'accueil de la petite enfance **: _____	67
9.7. Canevas pour l'élaboration des recommandations. _____	69
9.8. Liste de quelques sites d'agence de Ressources pour l'accueil de la petite enfance _____	69
9.9. Liste des noeuds et catégories pour le traitement qualitatif des entretiens et groupes focaux	70

Table des figures et tableaux

Tableau 1. Matériau et méthodes de la partie qualitative.	4
Tableau 2. Enquête établissement : taux de réponses et participation.	6
Tableau 3. Etude des biais : relation entre réponse et variables objectifs	8
Tableau 4. Résultats de la partie qualitative	10
Tableau 5. Inscription, fréquentation et capacité.	13
Tableau 6. Taux d'occupation, inscrits, capacité et fréquentation.	13
Tableau 7. Fréquentation et rotation des enfants.	14
Tableau 8. Taux d'encadrement.	15
Tableau 9. Personnel bénévole et rotation du personnel.	15
Tableau 10. Formation initiale du personnel.	15
Tableau 11. Formation continuée du personnel.	16
Tableau 12. Subvention pour le personnel	16
Tableau 13. Taux d'encadrement observé dans les Maisons d'enfants par les TMS	17
Tableau 14. Nombre d'enfants dans des situations particulières.	18
Tableau 15. Proportion d'enfants dans des situations particulières.	18
Tableau 16. Horaire	19
Tableau 17. Admission d'enfants malades.	19
Tableau 18. File d'attente.	19
Tableau 19. Fréquentation minimale et tarification au forfait.	19
Tableau 20. Fréquentation ou forfait minimal.	20
Tableau 21. Taille des groupes.	20
Tableau 22. Satisfaction des responsables	21
Carte 1. Distribution des établissements.	24
Figure 1. Evolution des capacités d'accueil collectif en Communauté française.	55
Figure 2. Evolution de la capacité en ME depuis 1994.	56
Tableau 23. Différences de publics : Tests de F	57
Tableau 24. Test des différences entre les MNS répondants et non répondants à l'enquête établissement par rapport à quelques variables collectées dans la fiche n°2.	58
Tableau 25. Réponse enquête établissement et type de PO.	58
Tableau 26. Test de différences de moyenne (pfp et despfp) entre MS répondants et non répondants à l'enquête établissement.	58
Tableau 27. Différence de capacité entre répondants et non répondants dans les MS	59
Tableau 28. Différence de capacité entre répondants et non répondants dans les MS.	59
Tableau 29. Test de différence de moyenne d'âge entre MNS répondants et non répondants.	59
Tableau 30. Test de différence de moyenne de taux d'occupation entre MS répondants et non répondants à l'enquête établissement.	59
Tableau 31. Test chi-2 d'association entre dépassement de capacité et réponse à l'enquête dans les MNS (fiche 2).	60
Tableau 32. Comparaisons multiples des différences de taille de groupes.	61

Abréviations

ARRAPE : Agence de Ressources et Références de l'Accueil de la Petite Enfance

CN : Consultation de nourrissons

CS : Comité Subrégional bruxellois de l'ONE

ETP : Equivalent temps plein

KG : Kind en Gezin

ME : Maison d'enfants

MNS : Milieu non subventionné

MS : Milieu subventionné

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

PFP Participation financière parentale

TMS : Travailleuse médico-sociale.

UE : Union Européenne

1. Introduction

1.1. Contexte

La croissance de l'offre et de la demande de places d'accueil pour enfant de 0 à 3 ans est un fait marquant de la deuxième moitié de ce siècle, particulièrement à partir de 1965. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail, les changements dans la politique de l'enfance, la recherche d'une plus grande égalité entre l'homme et la femme, l'évolution au niveau des droits de l'enfant en sont les principaux (1).

En Belgique, l'offre d'accueil subventionné couvre actuellement quelque 30% des enfants âgés de 0 à 3 ans, ce qui place notre pays favorablement par rapport aux autres pays de l'Union Européenne (2).

Toutefois, au cours des deux dernières décennies, l'offre d'accueil collectif non subventionné s'est accru parallèlement à l'accueil collectif subventionné : entre 1973 et 1997, l'offre de places d'accueil collectif non subventionné (maisons d'enfants) a crû de 126 % contre 71% dans les milieux d'accueil collectif subventionné (3). Cette croissance ne fut cependant pas régulière et les données disponibles ne permettent pas de fournir une série chronologique longue de ces évolutions (voir **Figure 1** en annexe page 55). Fin 1997, les maisons d'enfants (ME) représentaient, 25% des places en milieu d'accueil collectif¹. Ces services sont agréés et contrôlés mais ne sont pas subsidiés.

Depuis de nombreuses années, des difficultés ont été constatées par l'ONE (négligences, surcapacité...)² dans le secteur des maisons d'enfants; elles ont donné lieu à une réforme et à un nouvel arrêté de la Communauté Française de Belgique.³ En dépit de cette nouvelle législation, l'existence d'une proportion importante de services agréés mais non subsidiés nourrit plusieurs questions quant au pilotage, à la qualité, au public, à l'équité et à l'organisation de l'accueil en Communauté Française.

Le pilotage de l'accueil de la petite enfance

Il existe relativement peu d'informations sur l'activité et le public des milieux non subventionnés. Le dernier objectif de ce travail est d'établir les pistes pour un pilotage des milieux d'accueil dans leur ensemble.

La qualité

Le taux d'encadrement⁴, le niveau de formation et la rotation du personnel constituent plusieurs facteurs de qualité de l'accueil (4;5). L'arrêté du 23 septembre 1994 impose aux maisons d'enfants un taux d'encadrement de 1 personne pour 5 enfants présents. Toutefois, la qualification de l'encadrement reste imprécise dans les textes ; par ailleurs, on voit mal comment ces milieux pourraient satisfaire à ce taux d'encadrement en l'absence de subsides. Dans la Région Bruxelloise, on comptait 125 maisons d'enfants non-SAJ (service d'aide à la jeunesse) en 1994; on en compte 97 cinq ans plus tard. Le nombre de places est également très instable (voir Figure 2, page 56). Ces problèmes peuvent être liés au public accueilli, aux contraintes budgétaires ou aux modes de gestion de ces établissements. Une étude basée sur un échantillon de 13 maisons d'enfants et 56 crèches avait mis en évidence des taux d'encadrement

¹ C'est-à-dire à l'exclusion des places des gardiennes indépendantes et des services de gardiennes encadrées.

² ONE, Rapport d'activités 1995, Bruxelles, 1996: p. 64.

³ Moniteur, janvier 1995

⁴ Soit le nombre d'enfants par puéricultrice.

pratiquement identiques entre crèches et maisons d'enfants. Elle reposait toutefois sur un échantillon fort limité et ne précisait ni la formation ni la rotation du personnel (6). Un premier objectif de l'étude est donc de mesurer les différences entre les deux modes de garde par rapport aux facteurs de qualité.

L'équité

L'utilisation des milieux subventionnés n'est pas formellement liée à certains critères de besoin comme le niveau socio-économique, la structure familiale, le statut professionnel, l'état de santé ou la vulnérabilité sociale des familles. A l'inverse de ce que l'on peut l'observer dans d'autres pays (en Grande-Bretagne ou aux USA par exemples), la Communauté Française de Belgique a opté pour une politique de l'accueil de la petite enfance pour tous. Le risque de cette politique est d'amoindrir l'accessibilité aux couches moins favorisées de la population. Ce risque a été illustré antérieurement, pour la Belgique (7). La coexistence de maisons d'enfants et de crèches dans un ensemble géographique circonscrit pourrait poser des problèmes d'équité si, par exemple, les milieux subventionnés (MS) et les milieux non subventionnés (MNS) accueillent des publics similaires avec des prix qui, dans le premier cas, tient compte du pouvoir d'achat du ménage et, dans le second n'en tient pas compte. Le deuxième objectif est de savoir si les milieux subventionnés accueillent proportionnellement plus les usagers qui en ont « besoin ».

Le public

Quels que soient les besoins des publics fréquentant l'un des deux types de structure, il est utile de savoir si ces deux types d'établissements répondent à des demandes différentes ou complémentaires : enfants à faible fréquentation ou à haute fréquentation, accueil de longue ou de courte durée, passage de transition vers l'autre structure, etc. Ces différences peuvent aider à mieux comprendre comment s'organise le marché de l'accueil de la petite enfance, dans son ensemble. Le troisième objectif est de mieux mettre en évidence les différences de publics entre les MS et les MNS.

L'organisation de l'accueil

Deux organisations se partagent l'agrégation et le contrôle des structures d'accueil de la petite enfance sur la Région Bruxelloise, l'ONE et Kind en Gezin (KG). Cette coexistence de deux structures d'inspection et d'agrégation crée une concurrence par rapport à l'agrégation des milieux non subventionnés. Les MNS peuvent en effet choisir de se soumettre à l'agrégation de la structure qui leur fournisse le plus grand avantage ou le moins de désagrément. En pratique, cette concurrence crée deux effets pervers : d'une part certaines maisons d'enfants, fermées par l'ONE, rouvrent sous agrégation KG qui semble moins exigeant en termes de qualité ; d'autre part, les exigences de KG étant moindre en termes d'encadrement, d'inspection, de contrôle médical et d'organisation de l'espace, certaines structures optent pour une agrégation KG en dépit d'un public essentiellement francophone. Cela s'illustre, par exemple, à Watermael-Boitsfort qui ne présente plus aucune structure d'accueil collectif non subventionnée en dépit d'une population majoritairement francophone.

1.2. Objectifs

Ce rapport porte sur les aspects plus directement liés aux établissements tandis que le rapport « usagers » s'attache à ceux touchant le public. En particulier, l'objectif de cette partie de la recherche est de :

Connaître les spécificités des maisons d'enfants par rapport aux crèches dans les aspects d'organisation et de fonctionnement susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'accueil et sur l'équité.

Objectifs opérationnels :

1. Cerner les éléments les plus importants à suivre en routine afin de favoriser un pilotage optimal des maisons d'enfants par l'ONE
2. Etablir les différences de niveau d'activité entre les milieux subventionnés et les maisons d'enfants en termes d'inscription, de fréquentation et de rotation des enfants.
3. Etablir les taux d'encadrement d'un point de vue quantitatif (ratio enfants/ETP) et qualitatif (formation, rotation, absence,...).
4. Comprendre les spécificités d'accessibilité et d'organisation des maisons d'enfants par rapport aux crèches afin d'augmenter notre connaissance des aspects plus qualitatifs de la réalité de ce mode d'accueil, en particulier sur la gestion du personnel, de la clientèle, des inscriptions et files d'attente.

1.3. Organisation du document

Ce rapport contient les résultats d'une recherche visant à répondre aux questions et objectifs mentionnés plus haut; le volet "établissement", objet du présent document, fut réalisé avec l'appui financier et logistique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance durant l'année 1998 et 99. Le volet "utilisateurs" bénéficia du soutien de la part de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelloise; il fait l'objet d'un rapport séparé.

La première partie du travail présente les méthodes quantitatives et qualitatives mobilisées, la deuxième partie présente les résultats de la partie qualitative de l'étude (groupes focaux et entretiens semi-directifs); la troisième section est consacrée aux résultats de l'enquête dans les établissements tandis que la dernière se penche sur l'utilisation des résultats pour le pilotage du secteur.

2. Méthode

Il existe relativement peu d'études belges sur les milieux d'accueil non subventionnés. Les données disponibles sont limitées à une liste d'adresses et de capacités. Avant de réaliser une enquête permettant de fournir des estimations globales sur ce secteur d'activité, il est apparu utile d'explorer la problématique afin de choisir et formuler adéquatement les items du questionnaire, de prévoir d'emblée les usages futurs des résultats et, finalement, pour permettre aux acteurs de manifester leur perception de la question.

Le travail présente donc deux volets, l'un qualitatif, l'autre quantitatif. Le premier comporte des entretiens et groupes focaux. Il vise à décrire et comprendre les mécanismes, à appréhender les représentations des différents acteurs, à suggérer des questions et générer des hypothèses. Le volet quantitatif cherche à estimer des différences entre le secteur subventionné et non subventionné de la Région Bruxelloise. Il contient d'une part une enquête auprès des établissements, d'autre part une approche cartographique de leur localisation.

2.1. Exploration qualitative

Trois groupes focaux furent organisés avec, respectivement, des travailleuses médico-sociales, des médecins de consultations et des inspectrices du comité subrégional de Bruxelles. Un groupe focal est une méthode utilisée dans les sciences sociales afin d'explorer une problématique (8); le groupe focal consiste en une réunion de maximum deux heures avec une dizaine de personnes autour de questions ouvertes ou de thèmes. Les détails quant à la sélection des participants, le nombre et le matériau produit figurent dans le Tableau 1.

En outre, des entretiens semi-directifs furent réalisés avec des responsables de maisons d'enfants se trouvant dans des quartiers tantôt plus favorisés socio-économiquement, tantôt moins favorisés. Tous ces entretiens et groupes focaux furent enregistrés et transcrits. Le matériau fut ensuite traité par analyse catégorielle à l'aide du logiciel QSR-NUDIST, un outil informatique de traitement de l'information qualitative. L'arbre hiérarchique est produit en annexe (9.9, page 70).

Tableau 1. Matériau et méthodes de la partie qualitative.

Méthode	Sélection	Nombre	Produit
Groupes focaux	Les types d'acteurs agissant dans les ME	<ul style="list-style-type: none">1 groupe focal avec 9 TMS1 groupe focal avec 4 Médecins de Consultations + conseillères1 groupe focal 5 inspectrices	6 -7 heures d'enregistrements, 71 pages de matériau
Entretiens semi-directifs	ME en quartier favorisé et ME en quartiers défavorisés.	<ul style="list-style-type: none">10 responsables de maisons d'enfants ONE2 responsables d'établissements KG	12 heures d'enregistrement 90 pages de matériau

2.2. Population de référence

La population de référence de l'enquête établissement est constituée des 138 milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (crèches et préguardiennats) ainsi que les 101 milieux d'accueil collectifs non

subventionnés par l'ONE ⁵, en Région Bruxelloise au 1/09/1998. Les maisons communales d'accueil de l'enfance, les Halte-Garderies, les maisons d'enfants du Service d'Aide à la Jeunesse, les milieux d'accueil collectifs agréés par Kind en Gezin ne furent pas inclus dans la présente étude. Les milieux d'accueil retenus couvrent une capacité de 6829 places, 75% pour les milieux subventionnés et 25% pour les milieux non-subventionnés.

2.3. Le mode de contact

Les établissements ont été contactés via un questionnaire postal. Afin de d'augmenter le taux de réponses les Echevins communaux en charge de la petite enfance ont été préalablement contactés afin d'obtenir une autorisation écrite pour interroger les responsables des établissements communaux. La plupart des autorités communales ont accepté d'appuyer le travail de cette manière.

En ce qui concerne les maisons d'enfants, la Fédération des Associations de gardiennes d'Enfants ainsi que l'Association des maisons d'enfants et des Gardiennes du Grand Bruxelles ont également appuyé l'enquête.

Toutes les enquêtes ont été envoyées par courrier postal le 3 mai 1999. Les retours, via port payé par destinataire, ont été réceptionnés jusqu'au 31 juillet 1999. Le mode des retours établissements se situe à la cinquième semaine après envoi.

L'enveloppe retour comportait un code qui permettait l'identification du répondant tout en garantissant l'anonymat du questionnaire. De cette façon, deux relances téléphoniques ont pu être organisées afin d'augmenter le taux de réponses auprès des deux types d'établissement. Au-delà de deux relances, l'établissement était considéré comme refusant de répondre.

La présence d'un code sur l'enveloppe retour pouvait prêter à ambiguïté puisque le questionnaire était annoncé comme anonyme. Nous avons expliqué, lorsque c'était nécessaire, que l'encodage de l'enveloppe et du questionnaire se faisait dans deux fichiers séparés : le fichier « enveloppe » permettait d'identifier les répondants des non-répondants et ne contenait aucune information sur les réponses au questionnaire. Le fichier « questionnaire » comportait les réponses aux questionnaires sans aucune identification de l'établissement.

2.4. L'élaboration du questionnaire

Le questionnaire (voir page 44) a été élaboré en opérationnalisant les objectifs de l'étude telle qu'approuvés par le Comité de Projet de l'Observatoire de l'Enfant de la Commission Communautaire française ainsi que par le Conseil Scientifique de l'ONE.

Des questionnaires relatifs à des enquêtes similaires ont été recueillis et utilisés pour la formulation des questions. En particulier, le présent travail s'est inspiré des instruments suivants :

- Le National Child Care Staffing Study (5).
- Le National Child Care Survey, 1990 (9), volet prestataire.
- L'enquête sur l'accessibilité structurelle et organisationnelle des milieux d'accueil subventionnés de la Communauté Française (10).

2.5. Taux de réponse

Le taux de réponses à une enquête a un double enjeu. D'une part, le nombre d'enquêtes effectivement récoltées détermine la variance des estimateurs recherchés ; d'autre part il contraint également l'espérance mathématique de ces derniers. Pour ces deux raisons, il est donc important d'évaluer le taux de réponses afin de préciser l'ampleur des problèmes qui pourraient se poser en terme de biais ou de variance des

⁵ Certaines maisons d'enfants peuvent bénéficier d'autres subsides.

estimateurs.

Le taux de réponses est de 61% (Tableau 2). Certains établissements n'ont pu être joints ou se trouvaient fermés ou dans une procédure de reprise-remise (pour les maisons d'enfants) lorsque l'enquête s'est déroulée⁶. Le taux de participation soustrait ces établissements de la population mère.

Le taux de participation est nettement plus élevé dans les milieux subventionnés. Plusieurs facteurs expliquent cette différence : l'autorisation des pouvoirs communaux avait un poids évident à l'égard des crèches communales. La lettre d'accompagnement (signée par les services de la Commission Communautaire française et de l'ONE) a vraisemblablement plus influencé les milieux subventionnés. Les milieux non subventionnés manifestèrent une attitude nettement moins favorable. Trois justifications revinrent de temps à autre à l'occasion des contacts téléphoniques :

- Les rapports à l'ONE vont toujours dans le même sens.
- Les questions sont indiscreètes et de, toute façon, l'ONE a déjà toutes ces informations.
- La situation de l'établissement et de la responsable (financière, organisationnelle) est difficile ; ce n'est pas le moment de répondre à un questionnaire pareil.

Tableau 2. Enquête établissement : taux de réponses et participation.

	Taux de réponses (%)	Taux de participation (%)
Milieux subventionnés	0.75	0.79
Milieux non subventionnés	0.42	0.44
Total	0.61	0.64

2.6. *Biais*

L'objectif de cette partie du travail est d'apprécier les variations du taux de réponses susceptibles de biaiser les résultats globaux.

Traditionnellement, l'étude du taux de réponses consiste à vérifier la correspondance entre les grandes distributions de la population étudiée et celles de l'échantillon récolté. Cette manière de faire n'est justifiée que si ces distributions sont en relation avec les variables étudiées et que l'on ne dispose pas d'informations individuelles pertinentes sur toute la population mère. Dans ce travail, un ensemble d'informations a été récolté sur tous les établissements concernés par les deux enquêtes afin de cerner les différences entre les établissements participants et ceux refusant l'enquête. La nature et la source des informations ainsi récoltées figurent dans la deuxième colonne du Tableau 3. Les deux dernières colonnes précisent si cette variable est en relation avec le fait de répondre, respectivement pour les milieux subventionnés (MS) et non subventionnés (MNS). Cette relation est testée par analyse discriminante ou par chi-carré⁷.

Les informations relatives aux milieux non subventionnés sont beaucoup plus limitées que celles relatives aux milieux subventionnés. Par exemple, le service Milieux d'Accueil de l'ONE (MILAC) dispose pour chaque établissement subventionné d'une moyenne de la participation financière parentale (PFP) par établissement et par trimestre. La PFP étant établie selon le revenu des parents, il s'agit d'un relativement bon indicateur du niveau socio-économique du public accueilli. Pareille information n'est cependant pas

⁶ Pour rappel notre fichier de référence était celui de septembre 98

⁷ La variable dépendante étant binaire (répondre vs ne pas répondre).

disponible pour les milieux non subventionnés. Il a donc été nécessaire de compléter l'information de base par une enquête auprès des Travailliers médico-sociaux (TMS) qui côtoient les MNS dans le cadre des consultations pour nourrissons et des visites aux établissements. Une grille d'observations générales a donc été soumise aux TMS (voir annexes : **Grille n°2 : Observations générales sur les établissements**, page 53).

La lecture du Tableau 3 tend à étayer l'absence de biais en relation avec les variables qui constituent les objectifs de l'étude : en effet, aucune variable disponible dans l'un ou l'autre fichier n'est nettement en relation avec la probabilité de répondre. Globalement, les estimations qui suivent apparaissent donc non biaisées eu égard aux objectifs de l'étude.

2.7. Poids

La nette différence de taux de réponses entre les MS et les MNS requiert l'utilisation d'une pondération pour corriger ce déséquilibre à l'occasion des estimations globales portant sur l'ensemble des milieux subventionnés et non subventionnés. Ne pas tenir compte de ces différences de taux de réponses entraînerait une sur-représentation des MS. La pondération adoptée respecte la répartition 75%, 25% de la distribution de la capacité globale entre MS et MNS.

Tableau 3. Etude des biais : la relation entre le fait de répondre et les variables étudiées

Variable	Définition et source	Y a-t-il une différence entre répondants et non répondants ?
Type de PO	MS : fichier MILAC MNS : Convention.	Maison d'enfants (=101)
Niveau socio-économique	MS : participation financière parentale (PFP) statistiques MILAC MNS : Niveau socio-économique perçu par le TMS (voir grille n°2).	Taux de réponses un peu plus élevé dans le libre (7% non significatif). Peu de différence de PFP (16 BEF non significatif, voir Tableau 26, page 58) Pas de différence (voir annexe, Tableau 24, page 58)
Capacité	MS : Nbre places, statistiques MILAC MNS : idem, comité subrégional BXL	Pas de différence
Age de la responsable	MS : pas d'infos MNS : Comité subrégional BXL	Pas de relation (voir Tableau 29, page 59)
Activité	MS : Taux d'occupation, statistiques MILAC MNS : dépassement de capacité renseignés dans la grille n°2 et dans la convention.	Pas d'association significative mais ME à dépassement fréquent (4) non représentées (voir Tableau 31, page 60).
Commune	MS : fichier MILAC MNS : Comité Subrégional BXL	Sur-représentation à Scharbeek, Forest et Uccle et sous-représentation dans les communes avec offre plus faible de ME.

3. Résultats des entretiens et groupes focaux

Les résultats furent groupés autour de quatre thèmes : le public, le personnel, l'activité et la relation avec l'ONE. Pour chaque thème, les points de vue des services du comité subrégional (TMS, inspectrices et médecins de consultation) et des responsables des maisons d'enfants sont exposés au Tableau 4.

En ce qui concerne le personnel, les points de vue convergent pour souligner les difficultés et les contraintes que rencontrent le personnel actif en maison d'enfants : faible rémunération, statut précaire, faible niveau de formation. Les personnes interrogées sont plus ou moins unanimes pour mentionner l'importance du soutien familial dans la gestion de l'établissement.

Le public des ME est variable; les ME situées dans des quartiers moins favorisés accueilleront des parents d'origine plus modeste. Les deux types de locuteurs se rejoignent sur un aspect : les ME offrent une homogénéité sociale plus grande, ce qui attire un certain public désireux de s'écarter du stigmat social que peut présenter, selon eux, certaines crèches communales. Il n'y a toutefois pas d'accord entre les deux types de locuteurs sur les autres caractéristiques de l'offre d'accueil des ME. Pour les responsables, les ME offrent un accueil plus personnalisé, plus familial, plus souple (horaire, maladie).

La relation entre l'ONE et les maisons d'enfants a occupé une grande partie des échanges. Les propos mettent en évidence plusieurs sources de tension : le rôle de contrôle des services de l'ONE versus rôle de soutien ou accompagnement, la clarification du rôle et des critères de l'inspection, la coordination entre les TMS et les inspectrices.

Tableau 4. Résultats de la partie qualitative

Point de vue des services du comité subrégional	Point de vue des responsables de ME
A propos du personnel dans les maisons d'enfants	
<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel connaît une rotation élevée. • Le personnel est souvent mal payé et sans statut social clair. • Parfois, on y retrouve des personnes aux capacités mentales limite. • Les contraintes financières pèsent énormément sur ce secteur et est souvent à l'origine des problèmes. • Le personnel dispose de peu de formation. • Les reprises-remises posent souvent des problèmes. • Faible transparence • La situation est variable selon que la responsable est propriétaire ou locataire de la maison ainsi que selon le support familial dont elle dispose. • La relation marchande n'est pas exclusive d'un travail de qualité; elle peut aller de pair avec une qualité élevée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la famille pour les tâches de gestion • Apport de la famille dans l'encadrement des enfants • Très exigeant au point de vue personnel • Impossible d'engager du personnel avec un statut salarial : faux indépendants, bénévoles, faux mi-temps. • Beaucoup d'heures pour un petit salaire. • La moitié du personnel n'a aucune formation terminée liée à l'enfance
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> • Avis très divergents sur les dépassements de capacité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de temps plein dans les ME défavorisées et beaucoup de temps plein dans les ME plus favorisées. • Beaucoup plus de souplesse dans la fréquentation à Anderlecht. • Certains établissements n'acceptent que les temps pleins • Capacité autorisée largement dépassée dans les KG, avec taux d'encadrement proche du 1/10.
Public	
<ul style="list-style-type: none"> • Le public des ME est fort variable; le niveau socio-économique (SE) est le plus souvent lié au quartier. Il y a des ME qui accueillent des publics plus modestes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le public de ME recherche surtout un milieu à taille plus "humaine", présentant un aspect plus familial. • L'attention à l'enfant est personnalisée, l'enfant n'est pas un numéro.

Point de vue des services du comité subrégional	Point de vue des responsables de ME
<ul style="list-style-type: none"> • On constate un ajustement mutuel de l'offre de l'établissement et des demandes du public : les ME plus chères accueillent des parents plus exigeants du point de vue de l'accueil et vice versa. • Dans tous les cas, les deux parents travaillent. <p>Pas d'accueil « social » dans les ME.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans certains cas, les parents ont un a priori favorable au privé et défavorable aux crèches communales. • Les familles n'ont pas le choix : elles ne peuvent pas risquer de perdre un emploi. Il s'agit alors d'un sacrifice à faire durant 2 ans 1/2. • Même si la qualité est moindre, il est difficile aux parents, par la suite, de remettre en cause un choix. • Parfois, la ME est une solution transitoire avec la crèche communale ou le préguardiennat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents viennent avec des demandes plus pointues quant au projet ou à l'attention donnée à leur enfant. • Les ME sont plus souples dans l'accueil d'enfants malades; elles acceptent plus facilement les enfants avec température. • Elles offrent un plus grande flexibilité en matière d'horaire. • Le public est socialement plus homogène. Ce type d'établissement ne présente pas le stigmate social de la crèche communale. • Pour les catégories de revenus plus élevés, la ME n'est pas plus chère que la crèche. <p><u>Dans les quartiers moins favorisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ME accueillent de toutes catégories professionnelles : ouvrier, technicienne de surface, cadres, professions libérales; globalement, le public est plutôt classe moyenne. • On retrouve très peu d'étrangers dans ces structures; pratiquement pas de familles d'origine immigrée. • Dans certains cas, des familles dépendantes ou orientées par les services sociaux de la communes s'y retrouvent également. • Beaucoup d'infirmières d'un hôpital universitaire • Le tarif tourne aux alentours de 13000 pour un équivalent temps plein (ETP) <p><u>Quartiers plus favorisés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le public est plutôt composé de professions libérales et de cadres. • On y retrouve très peu d'étrangers également. • Le tarif oscille autour de 18000 pour un ETP. • Le ciblage du public se fait aussi par l'intermédiaire du projet d'établissement.

Relation ONE / Maison d'enfants

- Les ME est un secteur très consommateur d'énergie; cela génère des tensions quant à la gestion du temps : quel temps à passer en ME versus dans les milieux subventionnés.
- Les TMS portent une double casquette : elles ont à la fois un rôle de contrôle et un rôle d'accompagnement et soutien aux responsables des ME.
- Il est difficile d'évaluer ex-ante les capacités des candidates responsables ME. En particulier, peut-on se fier au certificat médical du médecin de famille de la candidate ?
- L'inspection devrait se consacrer essentiellement au secteur d'activité bénéficiant des subsides.
- Les services du CS sont parfois sollicités pour la gestion des conflits entre parents et responsables de ME (conflit financier ou lié au personnel, etc.). Quel doit être le rôle du CS en cette matière ?
- L'avis rendu par la Consultation est un instrument de type « tout ou rien » qui ne peut être utilisé que dans des cas extrêmes. En outre, certaines ME qui reçoivent un avis défavorables, passent avec armes et bagages à la structure Kind en Gezin.
- Les TMS se trouvent sous la double supervision inspectrices MILAC et PPMS
- Il est malaisé d'avoir un crédit auprès des MNS en l'absence de subsides.
- Les médecins de CN en ME ont un rôle ambigu. Les parents ne choisissent pas le suivi médical en ME.
- Quid de l'efficacité du contrôle en ME. L'efficacité du contrôle passe par la qualité de la relation : on ne contrôle bien que dans le cadre d'une relation de confiance.
- Il y a une superposition et une concurrence entre le contrôle/support de la TMS et celui de l'inspectrice MILAC.
- Les accents et les priorités du contrôle varient d'une personne à l'autre. Les critères d'inspection ne sont pas clairs.
- Les inspectrices se comportent parfois comme en terrain conquis, fort intrusives et peu respectueuses du rythme de la ME.
- Les règles ne sont pas les mêmes pour les gardiennes et les ME
- Le passage de certaines ME vers KG tend à affecter l'image de toutes les ME. L'ONE et KG devraient essayer de s'entendre.
- Manque de support de l'ONE pour les aspects juridiques, financiers et sociaux.
- La CN pèse dans l'organisation du travail. Elle est difficilement défendable aux yeux des parents.
- Les normes d'encadrement ne sont pas tenables. Comment faire pour respecter en toute légalité les normes d'encadrement ?
- La TMS et l'inspectrice ne peuvent-elles pas mieux se coordonner ?

4. Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête établissement aborderont successivement la question de l'ampleur de l'activité (section 4.1), les caractéristiques du personnel ayant un impact attendu sur la qualité (section 4.2) ; les différences de public sont traitées en détail dans le deuxième rapport (volet usagers), elles sont toutefois également abordées ici de manière succincte (section 4.3) ; enfin, les deux types de structure peuvent différer par les modes d'organisations de l'accueil, ce point est abordé dans la section 4.4 .

4.1. Activité

Les milieux non subventionnés (MNS) représentent en termes de capacité, de nombre d'enfants inscrits et de fréquentation un quart de la capacité et de l'activité totale de l'accueil collectif à Bruxelles (Tableau 5). En conséquence, les taux d'occupation et d'inscriptions⁸ ne diffèrent pas d'un type d'établissement à l'autre (Tableau 5). Dans les deux cas les différences d'activité restent minimales et statistiquement non-significatives.

Enquête auprès des maisons d'enfants et crèches à Bruxelles

	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		%	Total
	%	Total	%	Total		
Nbre total d'enfants présents au moins une journée	75%	3626	25%	1185	100%	4811
Capacité de l'établissement (nbre de places)	75%	3378	25%	1112	100%	4490
Journées de présence entre le 26 et le 30 avril	76%	14027	24%	4508	100%	18535

Tableau 5. Inscription, fréquentation et capacité.

Les deux types d'établissement, en termes d'activité, diffèrent essentiellement par la taille moyenne de l'établissement : les milieux subventionnés disposent d'une capacité 2.2 fois supérieure à celle des établissements non subventionnés. Cela est lié à la réglementation en vigueur qui fixe à 24 la capacité maximale des maisons d'enfants (Art 19.).

	Type d'établissement			
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Enfants inscrits et fréquentants du 26 au 30/4	40.3	21.64	17.8	8.72
Journées de présence entre le 26 et le 30 avril	155.6	88.04	68.0	33.27
Capacité de l'établissement (places)	37.5	19	16.7	7
Taux d'inscription (inscrits/capacité)	115.7	15.68	114.8	23.26
Taux d'occupation (fréquentation/capacité)	84.3	22.60	82.1	25.53

Tableau 6. Taux d'occupation, inscrits, capacité et fréquentation.

Le taux de rotation des enfants est plus élevé dans les MS⁹. Cela s'explique par le fait que les préguardiennats accueillent des enfants plus âgés (18 mois et plus) quittant plus rapidement le milieu d'accueil pour entrer en maternelle. En faisant la distinction entre crèches et préguardiennats, il apparaît

⁸ Le taux d'occupation est ici défini comme le rapport suivant : $100 * \text{somme des journées de présence sur la semaine de référence} / 5 * \text{capacité}$. Le taux d'inscription est le rapport : $100 * \text{nbre d'inscrits} / \text{capacité}$.

⁹ Soit $(\text{nbre d'enfants entrés} + \text{nbre d'enfants sortis}) / \text{capacité}$.

que les premières ont un taux de rotation équivalent à celui des MNS. Il n'y a pas de différence quant à la fréquentation moyenne.

Enquête auprès des maisons d'enfants et des crèches à Bruxelles

	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Moyenne	Ecart-type
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type		
Fréquentation moyenne hebdomadaire par enfant (jour)	3.98	.87	3.85	1.05	3.92	.95
Rotation des enfants depuis septembre 98	104.16	42.69	90.56	43.68	98.44	43.49

Tableau 7. Fréquentation et rotation des enfants.

Il est intéressant de constater que le taux de rotation apparaît globalement élevé : en deux trimestres, les flux d'entrées et de sorties sont égaux à la capacité de l'établissement.

4.2. Personnel

L'encadrement, la formation et la rotation du personnel constituent 3 des 4 principaux facteurs de qualité de l'accueil de la petite enfance(4). Les tableaux suivants comparent les milieux d'accueil subventionnés et non-subventionnés par rapport aux taux d'encadrement, à la rotation du personnel et leur formation.

Deux distinctions doivent être faites au sujet de l'encadrement. Il peut être mesuré en journées de présences ou en nombre de personnes. L'encadrement effectif est le nombre de journées-enfant divisé par le nombre de journées-personnel ; l'encadrement théorique est le nombre d'enfants inscrits sur le nombre de personnes actives au moins un jour. Par ailleurs, il y a lieu de distinguer le personnel directement actif auprès des enfants (personnel de salle) et le personnel consacré aux tâches plus logistiques et administratives (direction, personnel de maintenance ou de cuisine).

En ce qui concerne le personnel effectivement actif auprès des enfants, il n'y a aucune différence de taux d'encadrement entre les deux types d'établissement (Tableau 8) : dans les deux cas, 5 enfants sont encadrés par une personne. Toutefois, les différences se marquent en ce qui concerne le personnel non-directement consacré aux enfants qui est près de trois fois supérieur dans les milieux d'accueil subventionnés par rapport aux milieux non-subventionnés. En conséquence, l'encadrement total (en ETP) diffère de plus ou moins une personne ETP entre les deux types d'établissement, soit 21% de l'encadrement moyen.

Les différences entre les types d'établissement apparaissent également sur les caractéristiques du personnel. En premier lieu, les milieux d'accueil non subventionnés disposent d'un personnel familial et bénévole plus important ; en outre, la rotation du personnel actif dans le non subventionné est 2.5 fois plus élevée que dans les milieux subventionnés (Tableau 9). Ces différences de rotation peuvent, en partie, être imputées à des différences de taille : les établissements de plus petite taille ont, toute proportion gardée, une probabilité plus élevée d'avoir un changement dans le personnel que les établissements plus importants. Or, les milieux non-subventionnés sont de capacité plus limitée que les crèches.

Enfin, le niveau de formation du personnel varie également d'un type d'établissement à l'autre (Tableau 10). En ce qui concerne la formation initiale, la presque totalité du personnel des milieux subventionnés, actif auprès des enfants, dispose d'une formation de puéricultrice contre moins d'un tiers dans les établissements non-subventionnés. Les mêmes différences apparaissent pour le personnel qui n'est pas principalement occupé par les enfants. Cette différence persiste en ce qui concerne la formation continuée : le personnel actif auprès des enfants dans les milieux subventionnés bénéficie deux fois plus de formation continuée que le personnel actif dans les maisons d'enfants.

Le dernier tableau (Tableau 12) permet d'apprécier la perméabilité de la frontière entre milieux subventionnés et non subventionnés. Quelque 13% des maisons d'enfants bénéficient d'une subvention pour le personnel. On peut rester rêveur en notant que 4 établissements subventionnés déclarent ne pas

bénéficiaire de subvention pour le personnel ce qui, néanmoins, manifeste une appréciation correcte d'un point de vue juridique strictu sensu.

Tableau 8. Taux d'encadrement.

Enquête auprès des milieux d'accueil collectif subventionnés et non-subventionnés par l'ONE, Bruxe

	Type d'établissement			
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Taux d'encadrement pour le personnel consacré aux enfants (nbre d'enfants / personnel ETP)	4.7	1.26	4.7	1.49
Taux d'encadrement pour le personnel non consacré aux enfants (nbre d'enfants / personnel ETP) ## **	12.4	7.83	33.8	1.22
Taux d'encadrement total (nbre d'enfants / personnel ETP)	3.4	.95	4.3	1.56
Taux d'encadrement total (inscrits/actifs) **	3.5	.91	4.8	1.85

en ce qui concerne l'encadrement non consacré aux enfants, l'encadrement est estimé par le ratio (nbre total d'enfants / nbre total de personnel) vu le nombre élevé d'établissements non subventionnés ne disposant pas de ce type de personnel. ** Les tests de F valent respectivement : 0.01,46.8, 19.04, 31.21 ; avec les p= 0.981, 0.00, 0.00,0.00

Tableau 9. Personnel bénévole et rotation du personnel.

Enquête auprès des milieux d'accueil collectif subventionnés et non-subventionnés par l'ONE, Bruxe 1999

	Type d'établissement			
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Personnel bénévole (en % du total)	.01	.03	.11	.21
Personnel familial (en % du total)	.00	.00	.14	.24
Rotation du personnel (en % du total)	.16	.15	.41	.60

Tests de F respectivement égaux à 28.067, 41.321 et 15.907 ; tous avec p < 0.01.

Tableau 10. Formation initiale du personnel.

	Personne active auprès des enfants				Personnes non-actives auprès des enfants			
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Subventionné ONE		Non subventionné ONE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Formation initiale								
puéricultrice	702	93%	70	29%	10	3%		
aspirante nursing	3	0%			1	0%		
infirmière	21	3%	7	3%	81	24%	2	6%
assistante sociale	4	1%	3	1%	65	20%		
institutrice	3	0%	13	5%	1	0%		
psychologue- psychopédagogue			8	3%	2	1%	7	22%
logopède	2	0%	18	7%				
éducatrice A2	1	0%	10	4%				
éducatrice A3	1	0%	3	1%				
classe moyenne			8	3%	2	1%		
autre	4	1%	66	27%	45	14%	17	56%
sans formation	11	1%	36	15%	124	37%	5	17%
Total	753	100%	244	100%	330	100%	30	100%

Tableau 11. Formation continuée du personnel.

	Personne active auprès des enfants				Personnes non-actives auprès des enfants				
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Subventionné ONE		Non subventionné ONE		
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Formation continuée	Oui	537	75%	83	36%	190	60%	10	35%
	Non	178	25%	146	64%	127	40%	18	65%

Tableau 12. Subvention pour le personnel

	Type d'établissement				
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		
	Nbre	%	Nbre	%	
Subvention pour le personnel	Oui	75	95.0%	8	12.8%
	Non	4	5.0%	52	87.2%

L'interprétation des différences relatives au personnel doit être mise en relation avec les spécificités de chaque type de structure. D'une part les maisons d'enfants ne bénéficient, à quelques exceptions près d'aucun subside, ce qui explique la présence d'un personnel moins nombreux et moins qualifié. Enfin, le public accueilli dans les milieux d'accueil subventionnés est probablement différent (voir plus bas) de celui des milieux non subventionnés ; en particulier, la contribution des MS en ce qui concerne l'intégration sociale et l'aide aux familles plus vulnérables peut justifier ces différences de taux d'encadrement dès lors qu'elles oeuvrent en faveur d'externalités sociales positives (11;12) .

Dans le cadre des consultations de nourrissons et de leurs visites spontanées, il avait été demandé aux TMS du comité subrégional d'enregistrer la fréquentation et l'encadrement du personnel en maisons d'enfants, afin de valider l'information collectée par questionnaire. Le taux d'encadrement calculé sur base du questionnaire (déclaration des responsables) est légèrement plus élevé que celui observé par les TMS : l'encadrement annoncé est 6% supérieur pour l'encadrement total et 12% supérieur pour l'encadrement n'incluant que le personnel assigné directement aux enfants. Le taux de rotation du personnel observé est nettement plus bas que celui qui est annoncé en grande partie parce que la période de référence était plus courte (deux mois pour la fiche 1 au lieu d'un an dans le questionnaire). En ramenant le taux de rotation observé sur une période d'1 an, les taux de rotation deviennent fort similaires. Les différences entre l'observé et le déclaré restent donc ténues et vraisemblablement dues à des divergences quant à la période de référence. Cela permet de valider l'information des questionnaires.

Tableau 13. Taux d'encadrement observé dans les Maisons d'enfants par les TMS

	Taux d'encadrement total observé nbre enfants / personne active	Taux d'encadrement enfant observé nbre enfants / personne active	Taux de rotation observé (*)
Moyenne	4.6	5.3	0.058
Ecart-type	1.3	2.1	0.085

*= (nbre nouvelles personnes + personnes ayant quitté l'établissement)/capacité

4.3. Public

La comparaison des publics accueillis par l'un et l'autre type d'établissement fait partie des objectifs de cette étude. Le volet parent y répondra de manière plus approfondie par une enquête aux utilisateurs eux-mêmes. Nous avons toutefois interrogé les directions d'établissement sur le nombre d'enfants accueillis connaissant des situations familiales ou personnelles particulières.

Le Tableau 14 montre que la très grande majorité de ces enfants est accueillie dans les milieux d'accueil subventionnés. Dans deux cas, toutefois, la proportion d'enfants accueillis dans les maisons d'enfants est supérieure à 25 %¹⁰ : les enfants avec affection chronique grave et les enfants sous monitoring. Cela ne concerne toutefois qu'un petit nombre d'enfants.

Au total, les proportions d'enfants se trouvant dans ces situations sont relativement limitées (Tableau 15). Les différences entre le type de milieu d'accueil ne sont significatives que pour la proportion d'enfants orientés par les services sociaux (plus dans les MS), connaissant une affection chronique grave (plus dans les MNS), des enfants d'étudiants.

En considérant la proportion de l'une ou l'autre situation, il apparaît que les crèches et préguardiennats accueillent 1.59 fois plus de situations spécifiques que les milieux non subventionnés. Il est à noter que toutes ces proportions manifestent de très grandes dispersions d'un établissement à l'autre. En particulier pour la proportion totale d'enfants se trouvant dans l'une ou l'autre situation, l'écart-type est pratiquement égal à la moyenne, ce qui signifie que chaque type de milieux d'accueil (subventionnés et non subventionnés) présente, en son sein, des profils fort hétérogènes à cet égard.

¹⁰ Soit la part de marché global des ME.

Tableau 14. Nombre d'enfants dans des situations particulières.

Enquête auprès des milieux d'accueil collectif subventionnés et non-subventionnés par l'ONE, Bruxelles 1999

	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		%	Nbre
	%	Nbre	%	Nbre		
Nbre d'enfants sous protection judiciaire	91%	30	9%	3	100%	33
Nbre d'enfants orientés via les services sociaux	91%	90	9%	9	100%	99
Nbre d'enfants avec handicap	81%	32	19%	8	100%	39
Nbre d'enfants avec affection chronique grave	31%	10	69%	23	100%	33
Nbre d'enfants sous monitoring	67%	44	33%	21	100%	66
Nbre enfants avec 1 parent en recherche d'emploi	82%	225	18%	49	100%	274
Nbre d'enfants avec les 2 parents de nationalité hors UE	81%	310	19%	72	100%	382
Nbre d'enfants d'étudiant	88%	202	12%	28	100%	230
Nbre total de situations particulières	82%	943	18%	213	100%	1155

Tableau 15. Proportion d'enfants dans des situations particulières.

	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Moyenne	Ecart-type
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type		
Proportion d'enfants sous protection judiciaire	.01	.02	.00	.01	.01	.02
Proportion d'enfants orientés via les services sociaux	.03	.04	.00	.03	0.02*	.04
Proportion d'enfants avec handicap	.01	.02	.01	.03	.01	.02
Proportion d'enfants avec affection chronique grave	.00	.01	.02	.06	0.00*	.03
Proportion d'enfants sous monitoring	.01	.02	.02	.04	.01	.02
Proportion enfants avec 1 parent en recherche d'emploi	.06	.07	.04	.06	.06	.07
Proportion d'enfants avec les 2 parents de nationalité hors UE	.09	.10	.07	.11	.08	.10
Proportion d'enfants d'étudiant	.06	.07	.02	.06	0.05*	.07
Proportion totale de situations particulières	.27	.21	.17	.20	0.26*	.21

* = test de F significatif à du 95%.

4.4. Organisation de l'accueil

Les deux modes d'accueil peuvent également se différencier par différents aspects de l'offre d'accueil. En particulier, l'hypothèse était faite que les établissements non subventionnés offraient des plages horaires plus larges, des files d'attente plus réduites, une plus grande flexibilité lorsque l'enfant était malade.

L'horaire journalier total (fermeture-ouverture) n'est pas différent d'un type d'établissement à l'autre (Tableau 16). Cependant, il apparaît que les établissements subventionnés ouvrent plus tôt tandis que les établissements non-subventionnés ferment plus tard. Ces deux dernières différences sont statistiquement significatives. Remarquons également qu'il y a relativement peu de variation en matière d'horaire et pas du tout en ce qui concerne le nombre de jours d'ouverture.

En ce qui concerne la garde des enfants malades, peu de différences apparaissent d'un type d'établissement à l'autre (Tableau 17). Cependant, les milieux non subventionnés apparaissent généralement plus flexibles que les milieux subventionnés. La seule différence statistiquement significative est celle relative à « l'admission rare d'enfants malades ». Il est intéressant que, en cette matière, le jugement au cas par cas semble emporter un large majorité dans les deux types de milieux d'accueil.

Les établissements non subventionnés présentent des files d'attente moins contraignantes que celles des milieux subventionnés : en effet, à très court terme (1 trimestre), la disponibilité de places dans les MNS est près de 4 fois supérieure à celle des milieux subventionnés. Elle reste près de 2 fois supérieure à plus long terme (deux trimestres et plus).

Il est intéressant de noter que les deux types d'établissement se distinguent par rapport aux règles de fréquentation minimale ou à la tarification au forfait (Tableau 19). Les milieux subventionnés ont, dans la très grande majorité, des règles de fréquentation minimale contrairement aux milieux non subventionnés ; à l'inverse, les milieux non subventionnés fixent dans la presque totalité des cas, un tarif totalement ou

partiellement forfaitaire. En réalité, une règle de fréquentation minimale s'apparente également à un forfait. En considérant le maximum de l'une ou l'autre règle, les MNS apparaissent comme deux fois plus exigeantes en termes de fréquentation ou forfait (Tableau 20) : un minimum de 4 demi-jours est fixé dans les MS contre 8 demi-jours dans les MNS. Notons, toutefois, que les écarts-types sont relativement élevés ce qui signifie qu'il existe de fortes différences d'un établissement à l'autre, au sein de chaque structure.

Le dernier des quatre facteurs de qualité de l'accueil est la taille des groupes d'enfants : à taux d'encadrement donné, il est acquis que des petits groupes favorisent un développement positif de l'enfant. Le Tableau 21 met en évidence que les milieux non subventionnés offrent une taille de groupes quelque peu plus réduite, soit 12 enfants par groupe contre 15 dans les milieux subventionnés. Au sein des MS, les préguardiennats tirent les résultats vers le haut. Toutefois, les crèches restent avec une taille significativement plus élevée que les maisons d'enfants. Les tests de comparaisons multiples conservent une différence plus favorable aux maisons d'enfants (Tableau 32, page 61 en annexe).

Tableau 16. Horaire

	Type d'établissement			
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Heure d'ouverture **	7.25	.31	7.64	.39
Heure de fermeture **	18.16	.35	18.39	.57
Horaire journalier	10.91	.50	10.75	.73
Nbre de jours d'ouverture hebdomadaire de l'établissement	5	0	5	0

** F significatif à 99%

Tableau 17. Admission d'enfants malades.

	Type d'établissement				Total		
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Nbre réponses positives	%	
	Nbre réponses positives	%	Nbre réponses positives	%			
Enfants malades	Admission d'enfants malades avec certificat	52	60.8%	25	47.4%	77	55.6%
	Admission d'enfants malades au cas par cas	59	69.6%	38	71.1%	98	70.2%
	Rarement admission d'enfants malades **	38	44.1%	11	21.1%	49	35.2%
	Le plus souvent admission d'enfants malades	39	45.1%	18	34.2%	57	40.9%

** F significatif à 99%

Tableau 18. File d'attente.

	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Nbre réponses positives	%
	Nbre réponses positives	%	Nbre réponses positives	%		
Place pour septembre 99 ***	7	7.8%	17	30.0%	24	16.7%
Place pour janvier 2000 **	15	17.6%	21	37.5%	36	25.6%
Place pour avril 2000 *	31	36.3%	31	55.0%	62	43.7%
Place pour septembre 2000 ***	45	52.9%	45	80.0%	90	63.7%

Tous les F sont significatifs à du 95%

Tableau 19. Fréquentation minimale et tarification au forfait.

		Type d'établissement				Total	
		Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Nbre	%
		Nbre	%	Nbre	%		
Le montant payé par les parents	Oui	10	13.5%	49	91.4%	59	45.7%
comporte un fixe ou forfait	Non	66	86.5%	5	8.6%	70	54.3%
Fréquentation minimum Obligatoire	Oui	68	84.3%	31	50.0%	99	69.5%
	Non	13	15.7%	31	50.0%	43	30.5%

Chi-2 de 19.00 et 76.7 respectivement, tous significatifs à 99%

Tableau 20. Fréquentation ou forfait minimal.

		Fréquentation ou forfait minimal (nbre de demi-jours)	
		Moyenne	Ecart-type
Type d'établissement	Subventionné ONE	4.28	2.03
	Non subventionné ONE	7.78	3.75

Tableau 21. Taille des groupes.

		Taille des groupes **	
		Moyenne	Ecart-type
Type d'établissement	Subventionné ONE	15.08	4.64
	Non subventionné ONE	11.85	4.78

** F=16.37; P<0.001

4.5. La satisfaction des responsables

Le dernier bloc de questions posées aux responsables cherchait à mesurer le degré de satisfaction par rapport à divers aspects de leur travail. Les questions sur la satisfaction doivent toutefois être interprétées avec précautions : la satisfaction reflète à la fois la situation rencontrée par les individus, leurs attentes préalables et, enfin, leur adaptation à la situation (13).

L'intérêt professionnel et la qualité des relations avec les parents satisfont le plus les responsables. Elles sont toutefois peu satisfaites de leur rémunération. Une légère différence entre types d'établissement (significative statistiquement) surgit en ce qui concerne la relation avec les parents : les responsables des établissements non subventionnés étant plus satisfaites que leurs congénères des établissements subventionnés.

Tableau 22. Satisfaction des responsables

Satisfaction (échelle à 5 points)	Type d'établissement				Total	
	Subventionné ONE		Non subventionné ONE		Moyenne	Ecart-type
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type		
Satisfaction par rapport à l'intérêt professionnel	4.3	.8	4.5	.7	4.4	.7
Satisfaction par rapport à la rémunération	2.7	1.2	2.6	.9	2.6	1.1
Satisfaction par rapport à la qualité de vie	3.9	.9	3.8	.8	3.8	.8
Satisfaction par rapport aux relations avec les parents **	4.2	.7	4.6	.6	4.4	.7
Satisfaction par rapport aux relations avec les autres professionnels	3.8	.8	3.7	1.0	3.8	.9

** F significatif * 99%

4.6. Observations et remarques

Le questionnaire comportait deux questions ouvertes relatives à l'ONE et au suivi médical. Le détail des réponses se trouve en annexe, page 62.

Trois précautions sont nécessaires avant de présenter les grandes lignes. En premier lieu, les réponses aux questions ouvertes connaissent un taux de réponses généralement bas ce qui affecte la représentativité des résultats. En ce qui concerne la question des souhaits par rapport à l'ONE, 65% des établissements ont répondu, 41% en ce qui concerne le suivi médical. En corollaire du point antérieur, les réponses données privilégient le plus souvent le pôle négatif. En deuxième lieu, les réponses ouvertes n'ont pas fait l'objet d'une recodification et d'un traitement statistique. Les éléments qui suivent sont donc ceux qui sont, grosso modo, les plus fréquents sans préjuger de leur fréquence relative. Enfin, la partie qualitative du travail (Exploration qualitative, page 4 et suivantes) est plus à même d'approfondir ces questions.

4.6.1. Souhaits par rapport à l'ONE

- Formation et information touchant à la petite enfance : médicale, sociale, psychologique. Les responsables de ME demandent d'accéder aux espaces d'information et formation ouverts aux milieux subventionnés.
- Améliorer la qualité de la relation avec le personnel de l'ONE : mettre en valeur le positif, ne pas jouer au « méchant loup », les inspectrices ne connaissent pas la réalité des crèches, développer le support aux établissements plutôt que seulement le contrôle, favoriser la collaboration entre les établissements.
- Plus de flexibilité et de prise en compte du contexte dans la mise en œuvre de la réglementation.
- En termes de matériel et de subsides, il existe des demandes de subsides pour un apport psychologique et une amélioration des conditions salariales des puéricultrices et des directions.
- La reconnaissance du statut de direction d'établissement.

4.6.2. Remarques sur le suivi médical

- Rôle du médecin : problème lié à l'exclusion du rôle curatif du médecin, intrusion du médecin dans l'établissement .
- Peu de temps est consacré aux enfants : visite trop rapide.
- Inutilité du suivi pour les enfants de milieux favorisés, augmenter le rôle des médecins dans les secteurs moins privilégiés.
- Perturbation des activités, périodicité de la consultation à revoir.

5. Distribution géographique des établissements

La carte 1 permet d'appréhender la distribution spatiale des milieux d'accueil collectif subventionnés et non subventionnés. Elle permet plusieurs observations :

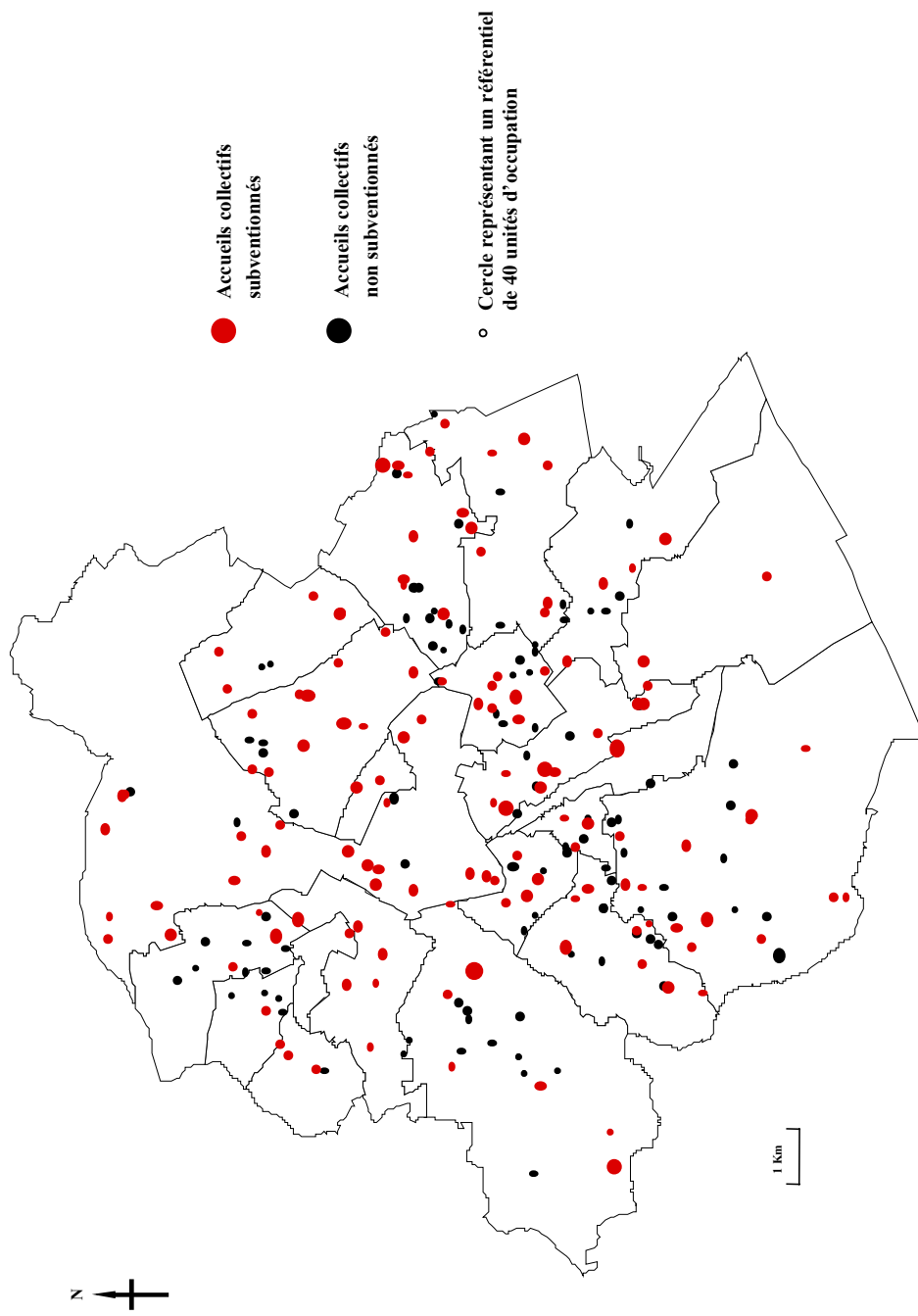
Globalement, les milieux non subventionnés se localisent à proximité des milieux subventionnés, vraisemblablement en raison de la proximité de la clientèle, résidante ou active dans le quartier. Cette observation pourrait signifier que les milieux d'accueil se complètent.

Toutefois, les maisons d'enfants comblent aussi certains « trous » en occupant des quartiers n'offrant pas ou peu de places subventionnées. Cela semble être le cas de communes du nord ouest de la Région ou celui d'Anderlecht.

A l'inverse, les communes plus pauvres n'hébergent pratiquement aucun milieu d'accueil non subventionné : Saint Josse, Molenbeek, Bruxelles-Ville. Cette situation peut s'expliquer par deux processus : soit les milieux subventionnés accueillent une population qui ne trouverait pas de place dans les structures non subventionnées ; soit l'offre d'accueil est suffisamment importante pour combler la demande.

Enfin, les maisons d'enfants sont moins présentes dans les quartiers à haute densité d'enfants de 0 à 4 ans : ceinture ouest de Bruxelles-Ville, St-Josse, Scharbeek sud et Laeken.

**Offres et besoins d'accueil collectifs pour la petite enfance.
Implantation des établissements.**



Carte 1. Distribution des établissements.

6. Discussion, conclusions et recommandations

6.1. questions de méthode

Ce travail ne porte que sur la Région Bruxelloise ; les caractéristiques propres de cette Région, rendent imprudente toute généralisation à la Communauté Française ou à la Belgique. Le coût élevé des loyers, la concurrence d'une autre structure d'agrégation, la forte proportion de population étrangère, le niveau de revenu globalement plus bas et plus inégalement réparti, l'importance de la population utilisatrice non-résidente, le poids du secteur tertiaire font, en effet, de Bruxelles une région difficilement comparable aux deux autres régions du pays. Il serait donc imprudent de considérer que ces résultats peuvent être inférés aux utilisateurs de toute la Communauté Française.

Le taux de réponses des milieux non subventionnés et l'étude des biais tend à conforter la crédibilité de l'échantillon. Toutefois, en cette matière, il n'est pas possible d'exclure tout biais systématique en dépit des nombreuses précautions qui ont été prises. Il est toutefois peu probable que ces biais soient en relation avec les objectifs de l'étude.

Il est malaisé de comparer les deux types d'établissements pour l'accueil de situations rares telles que l'accueil social. Dans ces cas, les variances sont très élevées et rendent incertaines les comparaisons.

Le nombre plus réduit de réponses dans les milieux non subventionnés pèse sur la signification statistique des différences entre structures. Il faut donc considérer simultanément l'ampleur des différences et non seulement la probabilité que ces écarts soient significatifs.

Cette étude s'est penchée sur les facteurs de qualité et non sur la qualité effective, celle que l'on peut observer directement et qui contribue au bien-être des enfants. Cette limitation est importante car des établissements peuvent offrir, avec des mêmes niveaux de facteurs de qualité, une qualité effective fort différente (14).

6.2. Les résultats

Des différences sensibles existent entre les milieux subventionnés et non subventionnés. Ces différences ne doivent pas cacher une grande hétérogénéité au sein de chacune des structures.

Les MS et MNS réalisent une activité proportionnelle à la capacité, les taux d'occupation, d'inscription et les durées moyennes de fréquentation sont identiques d'un type de milieu à l'autre. Si les pré-gardiennats sont exclus de l'analyse, le taux de rotation des enfants est également identique entre les deux types de milieu d'accueil tout en restant globalement élevé : en quatre trimestres, la capacité de l'établissement est entièrement renouvelée.

Les deux types de structure offrent un encadrement qui diffère sur plusieurs points. L'encadrement global est nettement plus faible dans les ME si le personnel non directement affecté aux enfants est pris en considération. En ne considérant que le personnel s'occupant à titre principal des enfants, les taux d'encadrement sont, cependant, identiques, soit 5 enfants par personne. Les maisons d'enfants ont une proportion plus élevée de personnel bénévole et/ou familial et, dans l'ensemble, connaissent un taux de rotation du personnel plus élevé. Enfin, il apparaît nettement que le niveau de formation initiale et le recours à la formation continue est plus faible dans les milieux non subventionnés. Les conditions précaires dans lesquelles sont engagées le personnel en maisons d'enfants expliquent fort probablement ces différences qualitatives entre les établissements subventionnés et non subventionnés. Les groupes focaux et les entretiens avec les personnes des services du comité subrégional ainsi qu'avec des responsables de maisons d'enfants avaient identifié ce problème. Notons, qu'en matière de formation initiale, les maisons d'enfants offrent une plus grande diversité de formation, avec, par exemple, une proportion non négligeable d'institutrices maternelles.

Les milieux subventionnés accueillent plus d'enfants se trouvant dans des situations spécifiques (service

sociaux, parents étrangers ou étudiants, etc.) que les milieux non subventionnés, mais dans une proportion globale relativement faible. Pour certaines situations spécifiques (affection chronique), les maisons d'enfants semblent accueillir, à capacité donnée, une proportion d'enfants plus importante que les crèches subventionnées. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison des faibles fréquences enregistrées dans chaque type de structure. En outre, les comparaisons de publics font l'objet d'une méthode et d'un rapport distincts.

Des différences sensibles quant à l'organisation de l'accueil émergent. La plage horaire couverte par les maisons d'enfants est légèrement décalée vers les heures plus tardives, tout en présentant une durée totale identique à celle des crèches. Les milieux non subventionnés offrent une capacité de 2 à 4 fois plus disponible que les milieux subventionnés. Les crèches sont nettement moins contraignantes en ce qui concerne la fréquentation minimale.

7. Recommandations

7.1. Introduction

L'élaboration des recommandations est une phase importante, délicate et difficile. Son importance procède du fait que les recommandations apparaissent comme la traduction des résultats en orientations pour l'action. Sans cette traduction, la recherche constituerait un investissement inachevé, une sorte d'exercice théorique ou méthodologique sans intérêt pratique pour les décideurs ou acteurs de la politique de la petite enfance. L'importance des recommandations tient aussi aux demandes des bailleurs de fonds qui veulent trouver, au terme de l'étude, une aide à l'action, à la décision.

L'élaboration des recommandations est cependant une tâche délicate ainsi que de nombreuses études sur le sujet l'ont montré (15;16). La question de l'utilisation des résultats fut, au cours des années 80, tellement interpellante que des modèles d'évaluation se sont développés pour répondre plus directement à cette préoccupation (17). L'élaboration des recommandations est délicate pour trois raisons : en premier lieu le chercheur (ou l'évaluateur) n'a pas les compétences suffisantes pour réaliser seul le « passage » entre résultats et décision (18) ; en deuxième lieu, l'élaboration des recommandations touche au domaine politique puisqu'elles impliquent une certaine définition d'objectifs ; enfin, les recommandations peuvent devenir une porte d'entrée facile pour un usage abusif de la recherche ou de l'évaluation (19;20).

L'élaboration des recommandations est une étape difficile :

- Elle doit s'assurer que les résultats de la recherche justifient bien la recommandation, qu'ils ne sont pas en contradiction avec d'autres études antérieures et qu'ils sont « suffisamment » stables.
- Elle doit tenir compte des contraintes budgétaires, juridiques, sociales et organisationnelles qui viennent limiter le champ de ce qui est faisable.
- Elle doit anticiper les effets pervers que provoquerait la recommandation et évaluer son solde en termes d'effets bénéfiques et néfastes.

7.2. Méthode

Afin de tenir compte des éléments précédents, la recherche a impliqué le comité d'accompagnement dans l'élaboration des recommandations suivant le modèle et des outils proposés par PATTON (17). Plus précisément, le travail se réalisa pendant trois séances et comporta les phases suivantes :

- Une sélection des thèmes les plus marquants fut effectuée à la fin de l'exposé des résultats
- Chaque participant dû assigner 100 points à trois thèmes.
- Les thèmes les plus importants furent ensuite retenus.
- Le chercheur exposa des exemples de recommandations dans le secteur de la petite enfance (voir page 67).
- Une pluie d'idées permit à chaque participant d'émettre les idées, les propositions les plus audacieuses sans être censuré ou interrompu.
- Trois groupes furent ensuite constitués et chargés d'élaborer des recommandations sur un canevas fixe (voir en annexe page 69) ; les groupes portaient sur les thèmes suivant : i) le personnel actif dans les milieux d'accueil, ii) les relations de l'ONE avec les milieux d'accueil et les autres acteurs, iii) la

question de l'accessibilité et de l'équité.

- Les travaux des groupes furent ensuite exposés en séance plénière de manière à donner l'occasion aux autres participants d'émettre leurs observations.
- Les propositions et observations furent consignées par écrit et remises en forme par le chercheur.
- Un avant-projet de recommandations fut soumise à chaque participant et discutée lors d'une séance.

7.3. Précautions

Les recommandations présentées ici n'engagent ni les membres du comité d'accompagnement ni les institutions qui ont financé la recherche (Commission Communautaire française et ONE). La participation de membres du comité d'accompagnement visait à augmenter la validité et la pertinence des propositions, et non à les lier. Les recommandations restent le résultat d'une recherche et ne substituent en rien aux processus de décision et de gestion que connaît chacune de ces institutions.

En dépit du temps consacré à cette phase, nombreuses sont les questions qui sont restées en suspens et qui mériteraient d'être étudiées plus en détail. Cela relève d'un travail ultérieur. Le présent document s'est limité à tracer des pistes.

Certains thèmes abordés de manière récurrente dans les résultats n'ont toutefois pas été traités dans cette phase, ou l'ont été de manière succincte, parce qu'ils font l'objet d'un travail réalisé par ailleurs. C'est le cas, par exemple, de la question des consultations médicales. C'est également le cas de la question de l'inspection.

Enfin, aucun ordre d'importance n'a été attribué aux recommandations. Cela s'explique par le fait que plusieurs institutions participaient à l'exercice et que la priorisation dépend de l'agenda institutionnel de chacune d'elles.

Les recommandations impliquent tant les usagers que les établissements ; il était difficile ou arbitraire de les ventiler dans des rapports séparés. La partie sur les recommandations est donc commune aux deux rapports.

7.4. Liste des recommandations

7.4.1. File d'attente

Ne pas favoriser l'inscription ferme en milieu d'accueil avant 6 mois de grossesse
--

Résultats justifiant la recommandation

- Les études de l'Observatoire de la Petite Enfance ont montré que les files d'attente sont liées à d'autres facteurs que ceux de la pénurie : planification des entrées, effets boule de neige, sélection de la clientèle,... (21)
- Les files d'attente limitent l'accès des milieux d'accueil à certaines catégories de population (22).
- Les files d'attente atteignent des niveaux aberrants.

Objectif poursuivi

- Mettre tous les utilisateurs sur pied d'égalité par rapport à leur besoin de place d'accueil en milieu d'accueil
- Augmenter la valeur de l'information apportée par les files d'attente
- Favoriser l'obtention rapide de l'allocation de naissance.

Mesures concrètes

- Informer les milieux d'accueil sur les effets pervers des longues files d'attente.
- Mobiliser les fonctions d'inspection en ce qui concerne les établissements présentant des files d'attente très longues (plus d'1 an).
- Informations aux parents par le biais des travailleurs sociaux
- Contrôle et évaluation de la gestion des inscriptions par les milieux d'accueil.

Remarques du comité d'accompagnement

- Ne va améliorer l'accessibilité réelle qu'au niveau du secteur subventionné
- Risque de détournement du système par des inscriptions occultes
- Ne plus garder de places pour des demandes d'accueil d'urgence ou social
- Comment contrôler les listes d'attente ? Les responsables ne sont-elles pas libres d'inscrire comme elles veulent ? Il faut plutôt privilégier l'information. Tout n'est pas justifiable dans la sélection

7.4.2. L'inspection

Réduire les incertitudes liées aux activités d'inspection des milieux d'accueil.

Présentation

L'inspection est une des voies par lequel l'Etat régule un secteur d'activités (avec le financement, l'agrégation, l'exécution directe et l'information). La Communauté Française dispose d'un système d'agrégation-inspection généralisé puisqu'aucun milieu d'accueil (à l'exception de la garde par un membre de la famille) ne peut se soustraire à une forme ou l'autre de contrôle. En pratique, la fonction de contrôle des milieux d'accueil est exercée collégalement par plusieurs acteurs : les inspectrices MILAC, les travailleuses médico-sociales, les médecins de consultation, l'inspection comptable,...

Une inspection optimale est efficace, valide et fiable. Une inspection efficace est celle qui contribue à augmenter la qualité, l'accessibilité, l'efficience ou tout autre objectif de politique d'accueil ; une inspection valide est celle qui est centrée sur des objectifs clairs et précis ; une inspection fiable est celle dont les résultats ne varient pas trop selon l'inspectrice et le moment où l'inspection se réalise.

En pratique, des études nord-américaines ont montré que les différents services d'inspection ont des difficultés à produire un contrôle efficace pour diverses raisons : les services d'inspection ont une maigre panoplie d'instruments qui se limite le plus souvent à la menace de fermeture ; la fréquence des contrôles est uniforme ; l'information résultant des contrôles n'est pas suffisamment mobilisée ; les outils sont peu standardisés (23) La fermeture d'un établissement reste un instrument exceptionnel, très consommateur de temps, risqué politiquement et médiatiquement ; il est donc rarement utilisé. Dans ce contexte, il est acquis qu'une des conditions de l'efficacité de l'inspection est la variété des sanctions et des instruments de pression qu'elle peut mobiliser

L'arrêté de la Communauté Française de Belgique de 31 mai 1999 accentue, entre autres choses, le contrôle de la qualité des milieux d'accueil. L'octroi d'une attestation de « qualité » deviendra, à court terme, un nouveau moyen de contrôle des milieux d'accueil.

Résultats justifiant la recommandation

- Les entretiens mettent en évidence des incertitudes auxquelles sont exposées les responsables de maisons d'enfants.
- Les entretiens avec les services subrégionaux mettent en évidence le contexte difficile dans lequel oeuvrent les différents acteurs réalisant des tâches de contrôle.

- L'absence d'objectifs, de critères et d'outils standardisés ¹¹ en ce domaine contribue sans doute à augmenter l'hétérogénéité des inspections et l'incertitude consécutive pour les responsables.
- L'enchevêtrement des fonctions de contrôle du travailleur médico-social et de l'inspectrice MILAC, dans les milieux d'accueil non subventionnés, a fort probablement aiguë les contradictions et tensions relatives à l'inspection.

Objectif poursuivi

Augmenter l'efficacité, la validité et la fiabilité de l'inspection des milieux d'accueil

Mesures concrètes

- Définir des objectifs, critères et procédures précis fondant le processus d'inspection.
- Créer des outils adaptés et standardisés en favorisant les approches d'autoévaluation
- Créer des groupes « ad hoc » interdisciplinaires et interdépartementaux / ONE
- Diversifier et étalonner les instruments utilisables par les inspectrices : durée de l'agrément, publicité du rapport d'inspection, attestation de qualité, évaluation de la qualité, déductibilité fiscale, fréquence des visites, etc.
- Mobiliser et opérationnaliser le code de qualité.
- Mobiliser et diffuser l'information collationnée à l'occasion des inspections : diffusion du rapport d'inspection, affichage dans l'établissement, etc.
- Engager un débat avec les acteurs (inspectrices, TMS, DASE, ...) pour entreprendre une redéfinition du métier d'inspecteur.
- Intégrer les conseillers pédagogiques à la réflexion et à l'élaboration des outils.

7.4.3. Collecte et exploitation de données en routine

Organiser la collecte et le traitement périodique de données d'activités et suivi en ce qui concerne l'accueil pour la petite enfance.

Présentation

L'offre, la demande et l'utilisation de l'accueil de la petite enfance ont connu de profonds changements au cours de la deuxième moitié de ce siècle (1). Ce secteur d'activités continuera à évoluer en fonction des besoins et des demandes des usagers, de l'évolution de des contraintes de l'offre et du rôle que les pouvoirs publics voudront lui assigner.

Le développement d'une politique optimale d'accueil (en termes d'efficacité, de qualité, d'équité et de choix) requiert une information détaillée et régulièrement mise à jour sur les variables qui contraignent son champ d'action : formation, rotation et rémunération du personnel, encadrement des enfants, dépenses et tarifs acquittés par les usagers, taux d'occupation de la capacité existante, nombre et fréquentation des enfants accueillis, demandes et besoins de usagers, modes d'accueil existants, accueil « social », compte d'exploitation des milieux d'accueil, etc. Certaines de ces informations existent pour les milieux d'accueil subventionnés ; elles sont plus rares pour les milieux d'accueil non subventionnés ; elles sont pratiquement absentes pour les enfants gardés dans le cadre familial (soit environ 50% de la demande).

Résultats justifiant la recommandation

- Un nombre important d'informations, collectées au niveau du comité subrégional et de l'ONE, n'est

¹¹ Il existe de nombreux textes tels que les Arrêtés et des directives ONE. Ce sont toutefois plus des cadres de référence.

pas ou peu exploité.

- Il y a peu d'enquêtes de routine qui permettent d'avoir une photo de l'activité, des demandes et de l'utilisation des milieux d'accueil.

Objectif poursuivi

Développer le pilotage macroscopique de l'accueil de la petite enfance en communauté française.

Mesures concrètes

- Définir, développer des indicateurs produits en routine pour tous les milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés.
- Définir les besoins d'enquêtes périodiques à tous les usagers et prestataires de l'accueil, quelle que soit le mode de garde.
- Réserver une proportion du budget « études » à ce type d'enquête.
- Diffuser de manière plus active les travaux et recherches réalisés dans le domaine de l'accueil.
- Insérer dans le rapport d'activité annuelle un chapitre consacré à des données de routine et aux études clôturées.
- Collecte et traitement de données relatives aux placements et aux mesures d'aide.

Remarques du comité d'accompagnement

La collecte de données de routine via les consultations de nourrissons n'est pas souhaitable car elles posent des problèmes déontologiques. Il est préférable de prévoir un instrument ad hoc, adressé directement aux responsables des établissements. Cet outil devrait rester léger de manière à ne pas surcharger outre mesure les responsables des établissements. Ces outils pourraient être négociés avec les organisations professionnelles.

7.4.4. Stabilité et motivation du personnel

Augmenter la stabilité et la motivation du personnel dans le secteur de la petite enfance.

Présentation

Le personnel actif est le premier facteur de qualité via son niveau de formation, le taux d'encadrement et la rotation (4). La valorisation du personnel a donc vraisemblablement un impact direct sur la qualité de l'accueil.

Des études antérieures ont mis en évidence le très bas niveau des rémunérations que connaît ce personnel (24). En outre, en l'absence de possibilités d'évolution professionnelle, les puéricultrices et responsables de crèches risquent d'être exposées à la démotivation croissante d'une carrière plane.

Résultats justifiant la recommandation

- Les milieux d'accueil non subventionnés disposent d'un taux de rotation du personnel beaucoup plus élevé que les milieux subventionnés.
- Les entretiens qualitatifs avec les responsables de maisons d'enfants ainsi qu'avec les services du comité subrégional mettent en évidence la précarité des statuts salariaux et professionnels de ces femmes.
- Des études antérieures confirment la relation entre rotation du personnel et niveau de salaires(24).

Objectif poursuivi

- Améliorer la qualité de l'accueil via une réduction de la rotation.
- Professionnaliser le secteur de la petite enfance.

Mesures concrètes

- Réserver une part des augmentations budgétaires futures à l'amélioration des conditions financières du personnel.
- Encourager les acteurs compétents (Ministère du travail, Forem/Orbem,...) à faire la publicité autour des mesures existantes, en particulier les exonérations de cotisations sociales pour les emplois peu rémunérés et les aides à l'emploi.
- Etablir une liaison entre la rémunération et la certification de la formation continuée.
- Etablir des programmes de formation permettant d'améliorer les passerelles entre la fonction de puéricultrices et la fonction de direction.
- Favoriser l'accès aux personnes actives au sein des milieux d'accueil aux emplois dans les services d'inspection, de support ou de formation continuée, moyennant formation.

7.4.5. Formation du personnel

Améliorer le niveau de formation continuée et initiale du personnel actif dans les milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés.

Présentation

La formation du personnel est un sujet de nombreux débats à propos de l'accueil de la petite enfance. D'une part, le niveau de formation est un des principaux facteurs de qualité de l'accueil de la petite enfance ; d'autre part, tout niveau de formation se « paye ». Implicitement, l'acceptation d'un bas niveau de formation est sans doute lié à la recherche d'un prix réduit de l'accueil.

Des études antérieures confirment qu'en l'absence de contraintes réglementaires, les milieux privés sont moins enclins à utiliser du personnel formé (23).

Résultats justifiant la recommandation

- Une proportion importante du personnel actif dans les milieux non subventionnés ne dispose pas d'une formation initiale liée à la petite enfance et n'a pas suivi de formation continuée.
- Les usagers sont en demande d'une meilleure prise en compte d'aspects psycho-pédagogiques dans l'accueil de la petite enfance.

Objectif poursuivi

Améliorer la qualité de l'accueil dans les modes subventionnés et non subventionnés.

Mesures concrètes

- Augmenter l'offre actuelle de formations continuées.
- Etablir une certification des formations continuées existantes.
- Etablir un accès à la profession pour les nouvelles responsables de maisons d'enfants.
- Etablir et diffuser un inventaire des formations officielles existantes.
- Développer des passerelles entre les diverses formations existantes.
- Reconnaissances financière des certifications.
- Rendre accessible les formations continuées offertes par l'ONE aux milieux non subventionnés.
- Rendre accessible les formation continuées par la mise en place de formation à horaire décalé, par des journées pédagogiques
- Octroi au personnel d'un crédit horaire hebdomadaire qui pourrait être consacré à des réunions et à de la formation.

7.4.6. Agence de ressources et références

Encourager et stimuler le développement au niveau local d'agences de références chargées de faire le lien entre les milieux d'accueil et les usagers

Présentation

Les agences de ressources et de références pour l'accueil de la petite enfance (ARRAPE) ont connu une expansion considérable dans certains pays développés : par exemple, les USA comptaient quelque 60 ARRAPE au début des années 80 ; on en compte quelques 300 actuellement (25). Ces agences se sont développées autour de deux objectifs principaux : i) augmenter l'accès à une information de qualité sur l'offre, la demande et la qualité de l'accueil, ii) appuyer le développement local de l'offre de l'accueil de la petite enfance.

En pratique, les ARRAPE accomplissent des tâches relativement diverses à l'intention des parents et des milieux d'accueil (25). Parmi celles-ci, on peut citer les suivantes :

- Maintenir une base de données sur l'offre locale d'accueil dans une région.
- Suivre les changements des caractéristiques des milieux d'accueil : horaire, capacité, agrégation, langues, âge des enfants, taille des groupes, espace, encadrement.
- Fournir aux parents une information de qualité et à jour sur l'offre, la demande et la qualité de l'accueil au niveau local.
- Aider et éclairer les parents à clarifier leurs préférences, à étudier les différentes alternatives et leurs critères de choix.
- La gestion d'un système de chèques services pour certaines catégories d'usagers.
- Fournir aux milieux d'accueil l'assistance technique, un support en matière de réglementation, des ressources existantes, en particulier à l'occasion du démarrage des activités.
- Fournir aux milieux d'accueil une information sur les formations continuées existantes.
- Informer les acteurs de région à propos des problématiques de l'accueil de la petite enfance.
- « Advocacy » auprès des pouvoirs publics et privés.
- Appuyer le développement quantitatif et qualitatif de l'offre au niveau local.

Résultats justifiant la recommandation

- Les parents se plaignent du manque d'information
- Les milieux non subventionnés et subventionnés sont en demande d'information
- Certaines catégories sociales d'usagers semblent moins recourir aux modes collectifs d'accueil.

Objectif poursuivi

- Appuyer les usagers dans leur choix d'une solution de garde
- Appuyer les milieux d'accueil dans l'organisation de leur service
- Sensibiliser tous les acteurs locaux aux questions de l'accueil de la petite enfance

Mesures concrètes

- Aux USA, en général, les ARRAPE sont indépendants des organes d'inspection ou de régulation en matière de petite enfance. Toutefois, dans le contexte de la Communauté Française, il apparaît plus réaliste de développer ce type de service dans le cadre des pouvoirs publics.
- Ce type d'initiative doit se réaliser au niveau local ou semi-régional.
- Elle doit se réaliser sur base d'un partenariat de diverses institutions locales et associer les parents.
- La distinction avec les autres fonctions d'inspection et de contrôle doit être très clair.
- Il serait utile de se pencher sur la littérature existant à ce sujet.

- Il pourrait être intéressant d'investiguer des expériences similaires en Europe.
- Certaines fonctions sont actuellement remplies par différents acteurs (Services subrégionaux, ONE central, FRAJE, Commission Communautaire française,..). Il serait intéressant d'analyser les points forts et les points faibles de ces «embryons» d'ARRAPE.
- Certaines ARRAPE nord-américaines offrent de nombreuses informations sur le net. Une consultation de certains sites (voir annexe page 69) permet de mieux se rendre compte des services fournis aux usagers et responsables de l'accueil.

7.4.7. Equité des déductions fiscales

Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable (ou impôt négatif) en matière de frais de garde.

Présentation

Les déductions des frais de garde et les crédits d'impôts sont des mesures susceptibles d'avoir une influence directe sur l'utilisation des structures collectives d'accueil car ils diminuent substantiellement le coût pour la famille (26) (27).

La Belgique permet aux usagers de bénéficier d'une déduction partielle des frais de garde sous certaines conditions. Il est vraisemblable que cette possibilité bénéficie essentiellement aux familles plus favorisées : d'une part les déductions sont déduites de la base imposable plutôt que de l'impôt dû ; en deuxième lieu elles ne concernent que la garde agréée par l'ONE (en CFB). En outre, les ménagers redevables de peu ou pas d'impôt ne bénéficient pas de cette mesure sauf dans le cas d'un crédit d'impôt négatif. Enfin, les utilisateurs de la garde familiale (1 enfant sur 2) ne peuvent bénéficier de ces déductions.

Certaines expériences ont montré que les crédits d'impôt remboursables (parfois appelé impôt négatif) bénéficiaient plus aux familles modestes (28). Il consiste, d'une part, à déduire (sous certaines conditions et limites) les frais de garde de l'impôt dû ; d'autre part, si l'impôt dû est nul ou inférieur aux frais de garde, la famille se voit remboursée le solde par l'Etat. Cet type de déduction fiscale peut donc aussi bénéficier aux familles qui n'ont pas d'impôt à payer. Il est donc plus équitable. Plus de la moitié des états nord-américains offrent cette possibilité.

Les projets gouvernementaux belges visant à relever (ou déplaçonner) la déduction fiscale de la PFP ne fera qu'augmenter la distribution inégale de ces ressources. En effet, le plafond actuel (345) se situe juste en deçà de la PFP moyenne : une meilleure déduction fiscale bénéficiera donc principalement aux revenus élevés et/ou aux utilisateurs des milieux non subventionnés.

Résultats justifiant la recommandation

- La moindre utilisation des milieux d'accueil collectifs par les familles d'origine plus modeste
- Les travaux de l'IRES ont montré que les déductions fiscales bénéficiaient surtout aux familles plus favorisées (29) (30).

Objectifs poursuivis

- Assurer une distribution plus équitable des possibilités de déduction fiscale des frais de garde.
- Assurer une plus grande liberté de choix des parents en matière de mode d'accueil
- Augmenter l'accessibilité de l'accueil pour les familles moins favorisées pour une diminution des dépenses nettes des frais de garde.

Pour aller plus loin

- Il serait utile de mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires des déductions fiscales. Les données du point d'appui « finance » devraient permettre d'apporter un éclairage sur ce point.
- Se pencher sur les expériences nord-américaines en ce domaine, principalement le crédit d'impôt fédéral (Child and dependent care tax credit) et de l'état du Minnesota (child and dependent care credit)(28).
- Etudier la possibilité d'orienter le système actuel vers un crédit d'impôt remboursable et utilisable dans tous les modes de garde agréés.
- Ouvrir le débat avec tous les niveaux de pouvoirs nécessaires à pareille modification.
- Une enquête périodique auprès des usagers permettrait de mieux connaître l'ampleur et l'évolution de la garde par les grands-parents.

7.4.8. Crédit d'accueil

Favoriser le développement d'une offre de chèques accueil-enfant pour les familles se trouvant dans une situation plus vulnérable.

Présentation

Le système social belge est le pionnier des « vouchers », c'est-à-dire de chèques que des utilisateurs peuvent faire valoir dans une institution de leur choix pour recevoir des services subventionnés par l'Etat. Il a permis, dans une grande mesure, d'offrir une combinaison optimale d'équité, de qualité, d'efficacité et de liberté de choix des usagers dans le secteur de l'enseignement ou de la santé(31).

En matière de petite enfance, il n'existe actuellement pas de crédit d'accueil. Des propositions antérieures, élaborées dans un contexte difficile, avaient provoqué une levée de boucliers. Il n'y a plus eu, en Communauté Française de Belgique, de débats ou de réflexions approfondies autour du crédit d'accueil en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance. Jusqu'ici l'option semble plutôt de financer directement des services existants.

Dans les pays disposant d'une faible offre publique d'accueil, les vouchers apparaissent comme un moyen idéal d'offrir l'accès à des services de qualité pour des familles appartenant aux couches sociales moins favorisées(4). Dans ce cas, le voucher est un chèque émis par un pouvoir public et/ou privé couvrant un pro rata des frais de garde d'enfants dans la structure choisie par l'utilisateur. En d'autres termes, l'établissement est subventionné parce qu'il accueille un enfant porteur d'un chèque ; en communauté française, c'est plutôt l'inverse : l'enfant bénéficie d'un subside dans la mesure où il accède à une structure subventionnée.

Le voucher présente plusieurs attraits : il offre un plus grand choix aux usagers, il permet de mieux définir la population cible, il réduit (sans le supprimer) l'effet « stigmatisant » d'une utilisation limitée à une structure précise ; il assure un transfert direct de ressources aux familles visées.

Le voucher est sujet à certaines critiques : il augmente la compétition entre les établissements et rend leurs subsides moins certains ; le voucher peut également poser problème lorsque les usagers ne font pas des choix de « qualité » pour leurs enfants. Enfin, certains auteurs considèrent que le voucher peut gonfler artificiellement la demande. En ce domaine, il existe des expériences fort diverses et peu évaluées. L'expérience la plus connue est le WW2 ou « Wisconsin Works »(28).

Certaines expériences de crédit d'accueil se sont développées aux Pays-Bas dans le cadre d'un partenariat tripartite (entreprise-pouvoir public-usager). Ces expériences semblent montrer que ce sont les employés à haute qualification qui, en général, bénéficient de ce genre de services. Le voucher peut donc être

également émis par des personnes morales de droit privé mais, dans ce cadre, son accessibilité aux couches sociales intermédiaires de la population n'est pas nécessairement garantie.

Résultats justifiant la recommandation

- L'accueil des populations vulnérables semble relativement faible dans les milieux d'accueil collectif subventionné et non subventionné.
- Les milieux sociaux moins favorisés sont sous-représentés dans les milieux d'accueil collectif subventionnés et non subventionnés.

Objectifs poursuivis

- Meilleure accessibilité pour les familles moins favorisées
- Améliorer la liberté de choix des familles
- Réduire le stigmate lié à une utilisation contrainte

Pour aller plus loin

- Le comité d'accompagnement considère que le problème de la disponibilité de places d'accueil constitue un préalable à l'examen d'un tel système.
- Pour certaines catégories de famille, une expérience de crédit d'accueil pourrait faire l'objet d'un partenariat entre plusieurs institutions publiques et/ou privées. Ex : ONE et ORBEM/FOREM/IBFFP. Le voucher pourrait être financée sur une forme tripartite et être utilisable dans les milieux subventionnés ou non subventionnés.
- Les quelques études existant en ce domaine pourraient être compulsées afin de concevoir un outil optimal non seulement en termes d'accessibilité et de choix mais aussi de qualité.
- Une proportion des accroissements budgétaires futurs pourrait être consacrée au développement des crédits d'accueil.
- Encourager des partenariats avec des grandes entreprises utilisant abondamment une main d'œuvre féminine peu qualifiée afin de développer des financements tripartites d'accueil collectifs pour la petite enfance.

7.4.9. Traitement des différents milieux d'accueil

Augmenter la cohérence dans les appellations et les exigences de qualité à l'égard des milieux subventionnés et non subventionnés

Résultats justifiant la recommandation

- Nombreuses similitudes entre les milieux subventionnés et non subventionnés
- Les usagers ne font pas la différence entre crèche et maison d'enfants.

Objectif poursuivi

- Assurer la même qualité d'accueil en général
- Fournir aux usagers une information précise leur permettant de faire un choix éclairé.

Mesures concrètes

- Clarification des appellations des différents modes de garde collectif.
- Une structure commune au sein de l'ONE
- Une appellation unique « crèche » et clarification des différences (participation financière parentale, inspection, pouvoir organisateur,...)
- Des exigences de qualité de l'accueil (relation enfants/adultes, équipement, encadrement)
- Formation continuée accessible aux milieux non subventionnés.

- Les conseillers pédagogiques et le référentiel sont des instruments qui peuvent être mobilisés pour les deux types de structure.
- Le code de qualité sera mobilisé afin d'obtenir des niveaux de qualité similaire d'une structure à l'autre.

8. Références bibliographiques

- (1) Dubois A, Humblet P, Deven F. L'accueil des enfants de moins de trois ans. 1463-1464, 1-72. 1994. Bruxelles, CRISP. Courrier Hebdomadaire.
- (2) European Commission Network on Childcare. A review of services for young children in the European Union : 1990-1995. 1-150. 1996. Brussels, European Commission Directorate General V.
- (3) Petitjean Chantal. Les services de garde d'enfants dans la Communauté Française : vers une adaptation de l'offre à la demande. 5, 1-150. 1982. Namur, Presses Universitaires de Namur.
- (4) Hayes CD, Palmer JL, Zaslow MJ. Who Cares for America's Children ? 1-362. 1990. Washington, D.C., National Academy Press.
- (5) Wittebook M, Howes Carollee, Philipps D. Who Cares ? Child Care Teachers and the Quality of Care in America. The National Child Care Staffing Study. 1-161. 1990. Washington DC, Center for the Child Care Workforce.
- (6) Thiry B. Performance des entreprises et services publics. Thiry B, Pestieau P, editors. 1-161. 1994. Bruxelles, Services Fédéraux des Affaires Scientifiques techniques et culturelles. Programme de recherche en sciences sociales : institutions publiques.
- (7) Storms B. L'effet Matthieu dans le domaine de l'accueil des enfants. D/1995/6104/04, 1-33. 1995. Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid - UFSIA.
- (8) Krueger RA. The Focus Group Guidebook. Thousand Oaks: Sage, 1998.
- (9) Hofferth SL, Brayfield A, Deich S, Holcomb P. National Child Care Survey, report 91-5. Washington, D.C.: Urban Institute Press, 1991.
- (10) Humblet P, Boutsen M, Maho. Analyse de l'accessibilité structurelle et organisationnelle des milieux d'accueil de la Communauté Française De Belgique. 1993. Bruxelles, ULB.
- (11) Preston AE. Efficiency, quality and Social externalities in the Provision of Day Care : Comparisons of Nonprofit and For-Profit Firms. *Journal of Productivity Analysis* 1993; 4:165-185.
- (12) Mukerjee S, Witte AD. Provision of Child Care: Cost Functions for Profit-Making and Not-for-Profit Day Care Centers. *Journal of Productivity Analysis* 1993; 4:145-163.
- (13) Meunier B. Le Management du non-marchand. Paris: Economica, 1992.
- (14) Blau DM. The Production of Quality in Child Care Centers. *Journal of Human Resources* 1997; 32:354-387.
- (15) Weiss C. Evaluation For Decision : Is Anybody There ? *Evaluation Practice* 1988; 9:5-20.
- (16) Weiss CH, House E. Measuring the Use of Evaluations *Evaluation Review annual*. Beverly Hills: Sage, 1982.
- (17) Patton MQ. Utilization-focused evaluation. 2 ed. Newbury Park: Sage, 1986.
- (18) Scriven M. Hard-Won Lessons in Program Evaluation. *New Directions for Program Evaluation* 1993; 58:1-107.
- (19) Alkin MC. Debates on evaluation. 1 ed. Newbury Park: Sage, 1990.
- (20) Stevens CJ, Dial Micah. Preventing the Misuse of Evaluation. *New Directions for Program*

Evaluation 1994; 64:1-84.

- (21) Lorant V. La crèche est-elle un instrument de ségrégation ? Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant 1996;(2):14-16.
- (22) Lorant V. Quatre dimensions de la politique de l'accueil de la petite enfance. Cahiers de l'Observatoire de l'Enfant 1998;(4):7-14.
- (23) Gormley WT. Everybody's children : child care as a public problem. 1 ed. Washington DC: The Brookings Institution, 1995.
- (24) Withebook M, Howes Carollee, Philipps D. Worthy Work, Unlivable Wages. 1-23. 1998. Washington DC, Center for the Child Care Workforce.
- (25) Bellm D. Child Care Resource and Referral Agencies. ERIC Digest. 1991.
- (26) Hofferth SL, Wissoker DA. Price, Quality, and Income in Child Care Choice. Journal of Human Resources 1992; 27:70-111.
- (27) Hagy AP. The Demand for Child Care Quality: An Hedonic Price Theory Approach. Journal of Human Resources 1998; 33:683-710.
- (28) Mitchell A, Stoney L. Financing Child Care in the United States : an illustrative catalog of Current strategies. 1-139. 1997. Philadelphia, The Ewing Marion Kauffman Foundation & The Pew Charitable Trusts.
- (29) Delvaux B, Derenne B. Le système de redevances de parents en milieu d'accueil : évaluation de la situation actuelle et propositions alternatives. 1-85. 990. Louvain-La-Neuve, Institut de Recherches Economiques, Service de conjoncture.
- (30) Delvaux B, Derenne B. Le système de redevances de parents en milieu d'accueil. 1-39. 1990. Louvain-La-Neuve, Institut de Recherches Economiques, Service de conjoncture.
- (31) Vandenberghe V. Functioning and regulation of educational quasi-markets. Louvain-La-Neuve: Ciaco, 1996.

9. Annexes

9.1. Enquête auprès établissements : opérationnalisation des objectifs

Objectif général : connaître les différences de publics, de niveaux d'activité et d'encadrement entre les crèches et les maisons d'enfants.

9.1.1. L'activité.

1. La fréquentation totale soit le nombre de journées de présence et le nombre d'enfants fréquentants.
2. La fréquentation hebdomadaire moyenne soit le nombre de demi-journées de présence par semaine et par enfant.
3. L'inscription, soit le nombre d'enfants inscrits.
4. La rotation, soit le nombre d'enfants entrants et sortants.
5. La capacité, soit le nombre de lits pour lequel l'établissement est agréé.

9.1.2. Le personnel :

1. Nombre de personnes actives dans l'établissement, soit le nombre d'ETP effectifs.
2. Qualification du personnel actif dans l'établissement, soit le niveau et le type de formation initiale.
3. Nombre de personnes actives bénévolement.
4. Age du personnel au moment de l'enquête.
5. Ancienneté du personnel dans l'établissement, soit le nombre d'années de service.
6. Rotation du personnel, soit le nombre d'entrants et sortants.
7. Absence du personnel, soit le nombre de jours d'absence par personne.
8. ??? Remplacement en cas de maladie.

9.1.3. Caractéristiques de l'accueil :

1. Localisation géographique
2. Accueil de proximité (résidents ou travailleurs proches).
3. Heure d'ouverture et de fermeture, nbre moyen d'heures d'ouverture sur la journée
4. Nbre et taille des groupes d'enfants
5. ??? Accueil d'enfants aux besoins spéciaux
6. ???Projet d'établissement déclaré.
7. Taille de la file d'attente.
8. Délai d'attente.
9. Accueil d'enfants malades
10. ?? Tarif annoncé pour un ETP

9.1.4. Caractéristiques de l'établissement :

1. Personnalité juridique
2. Subsidés des pouvoirs publics ou parastataux : ONE, FESC, Orbem,

9.1.5. Caractéristiques du public

1. Nombre de très jeunes enfants (moins d'1 an).
2. Nombre d'enfants de famille étrangère.
3. Nombre d'enfants handicapés.
4. Nombre d'enfants faisant l'objet d'un placement ou d'une orientation par un service social

9.2. Recherche sur les crèches et maisons d'enfants : questionnaire

Recherche sur les crèches et maisons d'enfants : questionnaire

Le questionnaire doit être rempli par la personne chargée de la gestion journalière de la crèche ou de la maison d'enfants. Il se réfère à la seule implantation mentionnée sur l'enveloppe. Si la crèche comporte plusieurs implantations, veuillez remplir un questionnaire par implantation. Nous vous remercions d'emblée de votre aide.

1. Activité

Nous voudrions tout d'abord cerner l'ampleur de votre activité

Actuellement, combien d'enfants sont inscrits et fréquentent régulièrement votre établissement ?

Indiquez le nombre par groupe d'âge

Nbre

Moins d'1 an

de 1 an à moins de 2 ans

2 ans et plus

La semaine du 26 au 30 avril, combien d'enfants ont fréquenté votre établissement au moins une journée ?

Indiquez le nombre par groupe d'âge

Nbre

Moins d'1 an

de 1 an à moins de 2 ans

2 ans et plus

La semaine du 26 au 30 avril, combien d'enfants ont fréquenté votre établissement à temps plein, à $\frac{3}{4}$ temps, à mi-temps et de moins d'un $\frac{1}{2}$ temps.

Indiquez le nombre d'enfants

Nbre

Moins d'un $\frac{1}{2}$ temps

$\frac{1}{2}$ temps

$\frac{3}{4}$ temps

Temps plein

Cette semaine-là était-elle, selon vous, une semaine plutôt chargée, normale ou avec plus d'absences que d'habitude ?

Cochez la case adéquate

Plutôt chargée

Normale

Avec plus d'absences que d'habitude

Actuellement, quelle est la capacité agréée de votre établissement ?

Indiquez le nombre de places

places

Depuis septembre 1998, combien de nouveaux enfants avez-vous accueillis ?

enfants

Depuis septembre 1998, combien d'enfants ont cessé de fréquenter votre établissement ?

enfants

2. Personnel

Nous abordons maintenant le personnel actif de manière régulière (au moins 1 jour semaine) **sans tenir compte** des caractéristiques

contractuelles ou salariales . Si vous êtes responsable de plusieurs implantations, veuillez répondre en vous référant à une seule implantation.

Pourriez-vous préciser le nombre de personnes qui ont travaillé au moins une journée dans l'établissement la semaine du 26 au 30 avril, y compris vous-même ?

Indiquez le nombre de personnes actives y compris le personnel affecté aux tâches logistiques (nettoyage, cuisine, etc.) personnes

Combien de ces personnes s'occupent directement et à titre principal des enfants ?

Ne pas compter les personnes se consacrant aux tâches logistiques, administratives ou de direction.

personnes

Combien de ces personnes (mentionnées en II.1) travaillent de manière bénévole, totalement ou partiellement ?

Indiquez le nombre de personnes actives

personnes

Combien de ces personnes (mentionnées en II.1) sont liées par des liens familiaux avec la responsable ?

Indiquez le nombre de personnes actives

personnes

Depuis mai 1998, combien de membres du personnel ont cessé de travailler dans cet établissement pour une période de plus de 6 mois ?

Ne pas tenir compte des périodes inférieures à six mois.

personnes

Depuis mai 1998, combien de nouveaux membres du personnel ont commencé à travailler dans l'établissement ?

Indiquez le nombre de personnes actives

personnes

La semaine du 26 au 30 avril, diriez-vous qu'il avait, parmi votre personnel, moins, autant ou plus d'absences que d'habitude?

Cochez la case adéquate

moins d'absences
autant d'absences
plus d'absences

Pourriez-vous détailler le personnel actif dans l'établissement ? voir tableau page suivant

3. Public et caractéristiques de l'accueil

Nous voudrions mieux connaître votre public .

Combien d'enfants proviennent de familles résidant dans le quartier ou à proximité ?

Indiquez le nombre d'enfants enfants

Combien d'enfants proviennent de familles dont l'un des parents travaille dans le quartier ou à proximité ?

Indiquez le nombre d'enfants enfants

En général, le matin, à quelle heure arrive le premier enfant ?

Indiquez l'heure d'arrivée h

Détail du personnel

II.8. Pour chaque personne active dans l'établissement la semaine du 26 au 30 avril, pouvez-vous préciser le nombre de jours prestés, sa formation initiale, si elle a suivi une formation continuée, si elle s'occupe directement des enfants et depuis combien de temps elle collabore avec l'établissement, ?

n°	Nombre de jours prestés la semaine passée.	Formation initiale (voir dictionnaire ci-contre) <i>Cochez la case</i>	A-t-elle suivi une formation continuée dans les deux dernières années ? <i>Cochez la case</i>	S'occupe-t-elle directement et à titre principal des enfants ? <i>Cochez la case</i>	Depuis quelle année est-elle active dans l'établissement ? (année)
1.	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
2	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
3	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
4	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
5	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
6	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
7	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
8	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __
9	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	19__ __

Formation initiale :

- 1=puéricultrice
- 2=aspirante nursing
- 3=infirmière
- 4=assistante sociale
- 5=institutrice
- 6=psychologue, psychopédagogue
- 7=logopède
- 8=éducatrice A2
- 9=éducatrice A3
- 10=classe moyenne
- 11=autre
- 12=sans formation

En général, le soir, à quelle heure le dernier enfant quitte-t-il l'établissement ?

Indiquez l'heure de départ

 h

En général, combien de jours par semaine votre établissement est-il ouvert ?

Indiquez le nombre de jours

 jours

Lorsqu'un enfant est malade ou a de la fièvre, l'acceptez-vous dans l'établissement ?

- seulement avec certificat
- au cas par cas
- rarement
- le plus souvent

Cochez la ou les cases adéquates

Pour l'instant, parmi les enfants que vous accueillez, combien sont dans les situations suivantes ?

Indiquez le nombre de situations ; un enfant pouvant connaître plusieurs de ces situations..

Nbre d'enfants

Enfants sous mesure de protection judiciaire (SAJ, SPJ, Juge de la jeunesse)	<input type="text"/>
Enfants orientés chez vous par les services sociaux	<input type="text"/>
Enfants présentant un handicap	<input type="text"/>
Enfants présentant une affection chronique grave (hors bronchite et allergie)	<input type="text"/>
Enfants sous monitoring	<input type="text"/>
Enfants dont un des parents est en recherche d'emploi (ou ALE)	<input type="text"/>
Enfants dont les deux parents sont de nationalité extérieure à l'UE	<input type="text"/>
Enfants d'étudiant(e)	<input type="text"/>

Actuellement, avez-vous encore de la place pour accueillir **un enfant à temps plein** en septembre 99, janvier 2000, avril 2000 et septembre 2000 ?

Cochez les cases adéquates

	Oui	Non
septembre 99	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
janvier 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
avril 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
septembre 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'enfant inscrit doit-il fréquenter un nombre de jours minimum

- Oui Combien de ½ jours
- Non

Le montant payé par les parents comporte-t-il un fixe ou un forfait ?

- Oui question III.11
- Non question III.12

A quelle fréquentation par semaine, ce fixe ou ce forfait correspond-il ?

Indiquez le nombre de demi jours par semaine

 ½ jours

Le tarif appliqué aux parents est-il fonction de leur revenu ?

- Cochez la case adéquate
- Oui
- Non

Combien de groupes d'enfants ou de sections compte votre établissement ?

Un groupe est un ensemble d'enfants qui sont gardés et accueillis ensemble durant la plus grande partie de la journée, sous la supervision d'une ou plusieurs personnes. Les groupes sont, en général, dans des pièces séparées.

 Groupes

4. Caractéristiques de l'établissement

Quel est le code postal de l'établissement ?

code postal

--	--	--	--

Quelle est la personnalité juridique de l'établissement ?

Cochez la case adéquate

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| Etablissement communal | <input type="checkbox"/> |
| ASBL | <input type="checkbox"/> |
| SPRL | <input type="checkbox"/> |
| indépendant | <input type="checkbox"/> |
| autre | <input type="checkbox"/> |

Du point de vue de l'ONE, votre établissement est

Cochez la case adéquate

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Une crèche | <input type="checkbox"/> |
| Un préguardiennat | <input type="checkbox"/> |
| Une maison d'enfants | <input type="checkbox"/> |
| Une maison d'enfants SAJ | <input type="checkbox"/> |
| Une MCAE | <input type="checkbox"/> |
| Une halte-garderie | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Le pouvoir organisateur ou le conseil d'administration de l'établissement comporte-t-il principalement des représentants des pouvoirs publics ?

Cochez la case adéquate

- | | |
|-----|--------------------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> |
| Non | <input type="checkbox"/> |

L'établissement bénéficie-t-il de personnel subventionné par les pouvoirs publics ou des parastataux ?

Cochez la case adéquate

- | | | |
|-----|--------------------------|----------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> | ➡question IV.6 |
| Non | <input type="checkbox"/> | ➡question V.1 |

Pourriez-vous préciser le nombre d'équivalents temps plein (ETP) ?

Indiquez le nombre d'ETP

Nbre d'ETP

--

5. Votre satisfaction et vos opinion

Quel est **votre satisfaction personnelle** quant aux aspects suivants de votre travail en crèche ou maison d'enfants ?

	Pas satisfaite	Peu satisfaite	± satisfaite	Assez Satisfait	Très satisfaite
L'intérêt professionnel	↯	↯	↯	↯	↯
La rémunération	↯	↯	↯	↯	↯
La qualité de vie	↯	↯	↯	↯	↯
La relation avec les parents	↯	↯	↯	↯	↯
La relation avec les autres professionnels (ONE, autres établissement, formation continuée, ...)	↯	↯	↯	↯	↯

V.2. Avez-vous des remarques ou des souhaits par rapport à l'ONE ?

V.3. Avez-vous des remarques sur le suivi médical ?

V.4. Avez-vous des remarques sur le présent questionnaire ?

Merci de votre aide

9.3. **Fiches d'observation**

Explications pour remplir les grilles

Grille n°1 : fréquentation et encadrement

Cette fiche vise à enregistrer la fréquentation et l'encadrement observés au cours de vos passages en maison d'enfants durant les mois d'**avril, mai et juin 1999**.

Colonnes 1 et 2: il est important de préciser l'heure et la date car les fréquentations sont fort variables dans le temps .

Colonnes 4 et 5 : le nombre d'enfants inscrits doit être ventilé en deux groupes : enfants jusqu'à 1 an et enfants de plus d'1 an.

Colonne 6 : le nombre de personnes actives est indépendant de la nature de leur contrat ou du type d'activité qu'elles effectuent. Seul importe qu'elles soient actives **tout au long de votre passage dans l'établissement** .

Colonne 7 : certaines personnes actives dans l'établissement seront peut-être occupées à **titre principal** par des tâches logistiques n'impliquant pas une relation directe avec les enfants (ex : nettoyer, cuisiner) .

Mentionnez le nombre de personnes ainsi concernées. (0 si sans objet)

Colonne 8 : la dernière colonne vise à relever la présence des **personnes actives que vous n'avez jamais vues** dans cet établissement le trimestre précédent. Notez le nombre de personnes ainsi concernées (0 si sans objet).

Vous pouvez utiliser les enveloppes accompagnant les fiches afin de faire parvenir les résultats directement au chercheur responsable du travail, à la fin de chaque mois (mars, avril, mai et juin).

Grille n°2 : Observations générales sur l'établissement

Cette fiche vise à récolter une information de base pour toutes les maisons d'enfants que vous visitiez régulièrement. Elle se réfère à la situation connue par l'établissement **fin 1998, début 1999**. Peu importe que vous ne supervisiez plus cet établissement à partir du 2^{ème} trimestre 99.

La fiche ne doit, contrairement à la précédente, n'être remplie qu'**une seule fois** pour chaque établissement . Idéalement, elle devrait me parvenir pour le **23 avril 1999**.

Notez tout d'abord le nom et la commune de tous les établissements que vous avez visités durant la période considérée.

Colonne 2 : Y a-t-il des dépassements réguliers de la capacité ? (1) Jamais, (2) Parfois, (3) Souvent, (-9) Je ne sais pas.

Colonne 3 : Selon vous, le niveau socio-économique du quartier où est implanté l'établissement est-il 1=Plutôt défavorisé, 2=Moyen, 3=Plutôt Favorisé, -9 = Je ne sais pas.

Colonne 4 : L'établissement dispose-t-il de personnel subsidié (par la commune, ORBEM, FESC, etc.) ? Nombre d'équivalents temps plein (ETP), 0 si aucun ou -9 si vous ne savez pas .

Colonne 5 : La maison d'enfants dispose-t-elle régulièrement de stagiaires ? Nombre d'ETP, 0 si aucun, -9 si vous ne savez pas.

Grille n°1 : observation de la fréquentation et de l'encadrement (1999).

Nom du TMS :
Grille du mois de :

1. Date	2. Heure	3. Nom établissement	4. Nombre d'enfants présents ≤ 1 an .	5. Nombre d'enfants présents > 1 an.	6. Nombre personnes actives	7. Nbre personnes actives dans autres occupations.	8. Personnel nouveau ? (nombre)

1. Date	2. Heure	3. Nom établissement	4. Nombre d'enfants présents ≤ 1 an.	5. Nombre d'enfants présents > 1 an.	6. Nbre personnes actives	7. Nbre personnes actives dans autres occupation.	8. Personnel nouveau ? (nbre)

Cette grille ne doit être remplie qu'une fois par établissement sur base de ce que vous savez. A renvoyer pour le 23 avril au plus tard.

Grille n°2 : Observations générales sur les établissements

Nom du TMS :

Nom établissement (+commune)	Dépassement : 1 = <i>jamais</i> , 2 = <i>parfois</i> 3 = <i>Souvent</i> -9 = <i>Je ne sais pas</i>	Niveau socio-éco. Du quartier : 1 = <i>Plutôt défavorisé</i> 2 = <i>Moyen</i> 3 = <i>Plutôt Favorisé</i> -9 = <i>Je ne sais pas</i>	Personnel subsidié (Nbre ETP)	Stagiaires Nbre d'ETP	Remarques

Nom établissement (+commune)	Dépassement : 1 = <i>jamais</i> , 2 = <i>parfois</i> 3 = <i>Souvent</i> -9 = <i>Je ne sais pas</i>	Niveau socio-éco. du quartier : 1 = <i>Plutôt défavorisé</i> 2 = <i>Moyen</i> 3 = <i>Plutôt Favorisé</i> -9 = <i>Je ne sais pas</i>	Personnel subsidié (Nbre ETP)	Stagiaires Nbre d'ETP	Remarques

Autres remarques :

9.4. Tableaux et figures complémentaires

9.4.1. Evolution des capacités

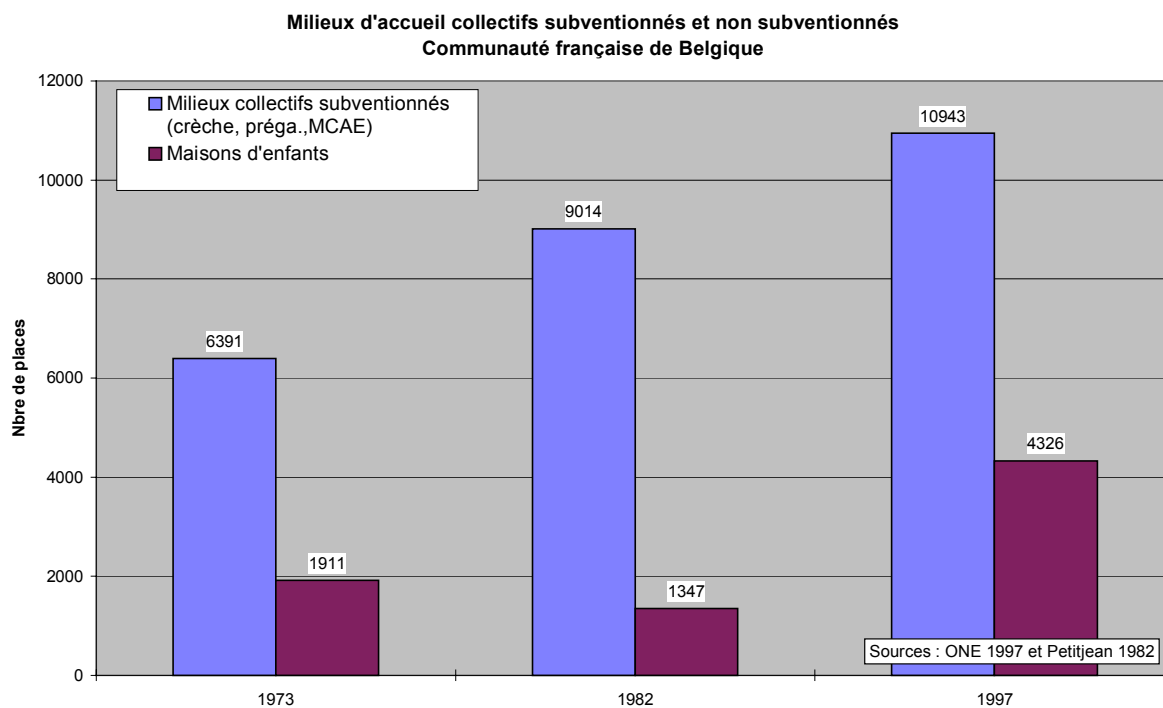


Figure 1. Evolution des capacités d'accueil collectif en Communauté Française.

**Evolution de la capacité d'accueil des maisons d'enfants non SAJ
Bruxelles 1994-1998**

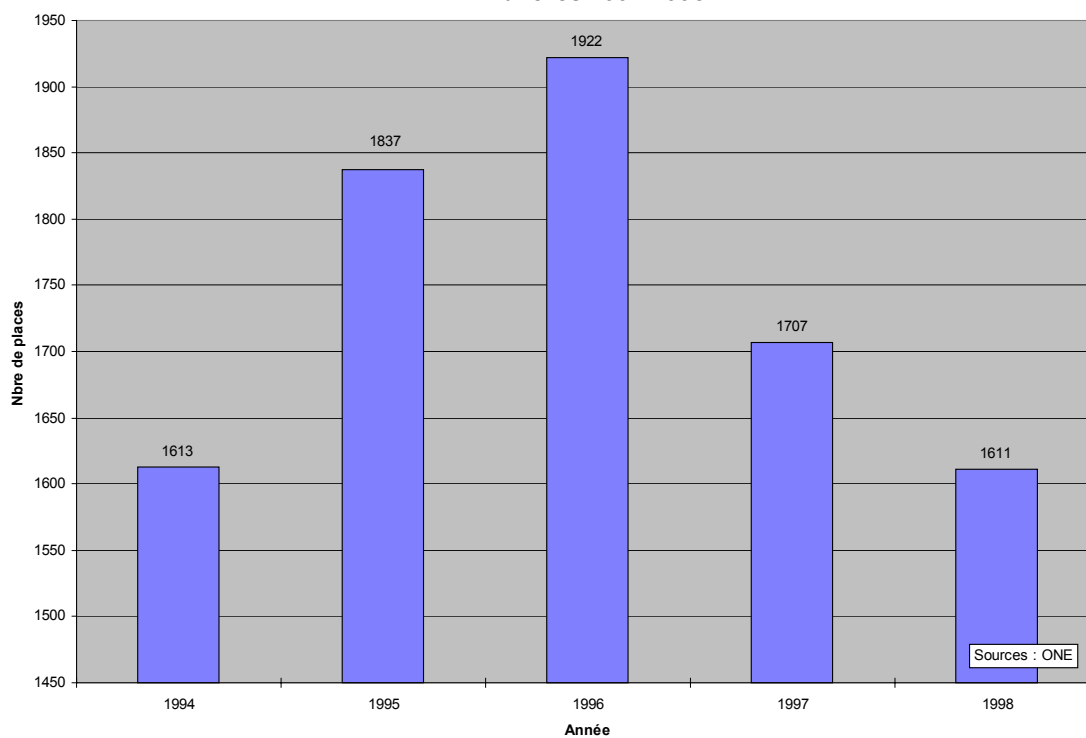


Figure 2. Evolution de la capacité en ME depuis 1994.

ANOVA Table

			Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Proportion d'enfants sous protection judiciaire * Type d'établissement	Between	(Combined)	.001	1	.001	1.456	.230
	Within Groups		.058	140	.000		
	Total		.059	141			
Proportion d'enfants orientés via les services sociaux * Type d'établissement	Between	(Combined)	.008	1	.008	5.710	.018
	Within Groups		.196	140	.001		
	Total		.204	141			
Proportion d'enfants avec handicap * Type d'établissement	Between	(Combined)	.000	1	.000	.139	.710
	Within Groups		.067	140	.000		
	Total		.068	141			
Proportion d'enfants avec affection chronique grave * Type d'établissement	Between	(Combined)	.003	1	.003	4.566	.034
	Within Groups		.086	140	.001		
	Total		.089	141			
Proportion d'enfants sous monitoring * Type d'établissement	Between	(Combined)	.002	1	.002	3.155	.078
	Within Groups		.069	140	.000		
	Total		.071	141			
Proportion d'enfants avec les 2 parents de nationalité hors UE * Type d'établissement	Between	(Combined)	.010	1	.010	.924	.338
	Within Groups		1.466	140	.010		
	Total		1.475	141			
Proportion d'enfants d'étudiant * Type d'établissement	Between	(Combined)	.032	1	.032	6.260	.013
	Within Groups		.719	140	.005		
	Total		.752	141			
Proportion totale de situations particulières * Type d'établissement	Between	(Combined)	.183	1	.183	4.238	.041
	Within Groups		6.035	140	.043		
	Total		6.217	141			

Tableau 23. Différences de publics : Tests de F

ANOVA Table

			Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
Horaire journalier * Type d'établissement	Between (Combined)		.862	1	.862	2.350	.128
	Within Groups		51.377	140	.367		
	Total		52.239	141			
Heure d'ouverture * Type d'établissement	Between (Combined)		5.208	1	5.208	43.706	.000
	Within Groups		16.683	140	.119		
	Total		21.891	141			
Heure de fermeture * Type d'établissement	Between (Combined)		1.832	1	1.832	8.689	.004
	Within Groups		29.520	140	.211		
	Total		31.352	141			

Tests of Equality of Group Means : répondants versus non répondants

	Wilks' Lambda	F	df1	df2	Sig.
dépassement	.964	1.704	1	46	.198
personnel subsidié	.964	1.715	1	46	.197
niveau socio-&éco	1.000	.018	1	46	.894
stagiaires	.962	1.828	1	46	.183

Tableau 24. Test des différences entre les MNS répondants et non répondants à l'enquête établissement par rapport à quelques variables collectées dans la fiche n°2.

Tableau 25. Réponse enquête établissement et type de PO.

	Nbre enquêtes établissement	Capacité
	% du total	% du total
LIBRE	27%	32%
OFFICIEL	73%	68%
Total	100%	100%

Tests of Equality of Group Means : répondants et non répondants MS

	Wilks' Lambda	F	df1	df2	Sig.
PFPDES	.996	.459	1	127	.499
PFPM	.987	1.639	1	127	.203

Tableau 26. Test de différences de moyenne (pfp et despfp) entre MS répondants et non répondants à l'enquête établissement.

Group Statistics

repetabili		Mean	Std. Deviation	Valid N (listwise)	
				Unweighted	Weighted
Non répondants	Capacité	32.5143	18.7026	35	35.000
Répondants	Capacité	39.3936	19.4783	94	94.000
Total	Capacité	37.5271	19.4423	129	129.000

Tableau 27. Différence de capacité entre répondants et non répondants dans les MS

Tests of Equality of Group Means

	Wilks' Lambda	F	df1	df2	Sig.
CAP	.975	3.249	1	127	.074

Tableau 28. Différence de capacité entre répondants et non répondants dans les MS.

Tests of Equality of Group Means

	Wilks' Lambda	F	df1	df2	Sig.
ÂGE	.983	1.515	1	90	.222

Tableau 29. Test de différence de moyenne d'âge entre MNS répondants et non répondants.

Tests of Equality of Group Means : MS répondants et non répondants à l'enquête établissement

	Wilks' Lambda	F	df1	df2	Sig.
Taux d'occupation	.985	1.948	1	127	.165

Tableau 30. Test de différence de moyenne de taux d'occupation entre MS répondants et non répondants à l'enquête établissement.

TMS : dépassement de Capacité * Réponse à l'enquête établissement Crosstabulation

			Réponse à l'enquête établissement		Total
			Pas Répondu	Répondu	
TMS : dépassement de Capacité	Jamais	Count % within Réponse à l'enquête établissement	14 43.8%	8 47.1%	22 44.9%
	Parfois	Count % within Réponse à l'enquête établissement	14 43.8%	9 52.9%	23 46.9%
	Souvent	Count % within Réponse à l'enquête établissement	4 12.5%		4 8.2%
Total		Count % within Réponse à l'enquête établissement	32 100.0%	17 100.0%	49 100.0%

Chi-Square Tests

	Value	df	Asymp. Sig. (2-sided)
Pearson Chi-Square	2.352 ^a	2	.309
Likelihood Ratio	3.632	2	.163
Linear-by-Linear Association	.687	1	.407
N of Valid Cases	49		

a. 2 cells (33.3%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 1.39.

Tableau 31. Test chi-2 d'association entre dépassement de capacité et réponse à l'enquête dans les MNS (fiche 2).

Contrast Results (K Matrix)

Statut de l'établissement par rapport à l'ONE Simple Contrast ^a		Dependent Variable	
		Taille des groupes	
Prégardiennat versus crèche	Contrast Estimate	3.539	
	Hypothesized Value	0	
	Difference (Estimate - Hypothesized)	3.539	
	Std. Error	1.195	
	95% Confidence Interval for Difference	Lower Bound Upper Bound	1.180 5.898
Maison d'enfants versus crèche	Contrast Estimate	-2.552	
	Hypothesized Value	0	
	Difference (Estimate - Hypothesized)	-2.552	
	Std. Error	.720	
	95% Confidence Interval for Difference	Lower Bound Upper Bound	-3.973 -1.130
MCAE versus crèche	Contrast Estimate	4.594	
	Hypothesized Value	0	
	Difference (Estimate - Hypothesized)	4.594	
	Std. Error	4.625	
	95% Confidence Interval for Difference	Lower Bound Upper Bound	-4.533 13.721

a. Reference category = 1

Tableau 32. Comparaisons multiples des différences de taille de groupes.

9.5. Réponses aux questions ouvertes du questionnaire établissement

Etablissement

Subventionné
Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné
Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné

Subventionné
Subventionné

Subventionné
Subventionné

Souhaités par rapport à l'ONE

Plus d'efficacité, plus de soutien face au pouvoir organisateur.
- Je n'ai encore jamais rencontré l'inspectrice
- L'ONE organise pas mal de supervision pour les TMS pourquoi pas pour les crèches ?

Que les moyens suivent leurs exigences.
- Que leur réglementation s'adaptent à l'évolution de la vie, notamment en matière de travail des parents (changement de travail, travail à horaire irrégulier, à temps partiel, perte d'emploi, ...)
- Plus de contacts avec les inspectrices
- Formations sur la petite enfance devraient être plus fréquentes
- Plus de contact avec l'inspectrice
- Plus de séminaires pour les puéricultrices
- Que l'ONE continue sur sa lancée et ... Les crèches à ses informations du midi

Un calcul des cotisations (rapport revenus) beaucoup plus simple
Envoyé le Barème beaucoup plus tôt
- Une responsabilisation réelle et efficace de la part de l'ONE
Continuer des formations organisées le midi ou comme la formation sur 2'l'alimentation saine et agréable"

Davantage de prise de décisions et de rapport claires.

- au choix du médecin crèche
- à la nécessité d'une direction statutaire
- au rôle du médecin crèche

Recevoir un double du rapport de visite de l'inspectrice de l'ONE

- Avoir plus de contacts directs.
- Documents distribués plus tôt
ex. - Circulaire PFP annuelle reçue en janvier
- attribution fiscales reçue fin mai
Qu'il continue à évoluer et à se tenir au courant.
- OK pour les formations pour le personnel très isolé
- Très lent administrativement
ONE = grosse machine administrative et politique peu en contact avec la réalité des crèches.
- Peu de soutien venant de l'ONE quand nous rencontrons des problèmes graves sur le terrain.

stop à l'initiation de la participation financière des parents.
Meilleure collaboration sur le terrain (psychologue, diététicienne, etc.)
Plus de formations pour les infirmières
Moins de gaspillage (doc et info souvent reçue en 3-4 exemplaires)
Meilleur suivi : nos questions restent souvent sans réponse.
Formations plus intéressantes par rapport aux milieux d'accueil.
Formation de base (pour gardiennes encadrées).
Une meilleure écoute des professionnels du terrain.
Une plus grande collaboration (aspect éducatifs, conseils relatifs à

Observations sur le le suivi médical

Sans problème
Pas très intéressant puisqu'on accueille que des enfants en bonne santé, souvent bien suivi par leur pédiatre.

Il est parfois difficile d'avoir un suivi médical de la part des parents

Pas de notre ressort
- Secret professionnel
- L'ONE devrait imposer une limite d'âge pour les pédiatres venant en

TB

Pas toujours évident d'être en accord avec le pédiatre privé et les exigences ONE. Par ex. en cas de vaccinations.

Consultation préventive, oui mais les parents comprennent mal que le médecin voit un enfant malade 2X et le renvoie chez son pédiatre ou autre structure.
- Les consultations sont-elles obligatoires ? Règlement d'ordre intérieur,

Je désire recevoir un rapport médical lorsque l'enfant est hospitalisé

Néant.
Celui-ci est adéquat en fréquence par rapport aux enfants. Toutefois le

Subventionné	l'élaboration du projet éducatif ...) plutôt qu'un aspect "contrôle" bien que celui-ci soit logique. Des réunions de travail inter-crèches d'un même secteur sur des sujets communs me sembleraient utiles. Exiger des instances politiques concernées des garanties pour le renouvellement des FBI avant les délais de préavis.	temps imparti par enfant (10 min) et financé limite la possibilité de contacts, de soutien des parents, d'éducation ainsi que de l'opportunité d'aller voir les enfants en section. Le temps de réunion, indispensable Néant.
Subventionné	Difficile à exprimer par ce mode d'expression.	Difficile d'exprimer par ce mode d'expression.
Subventionné	Les responsables de crèche devraient pouvoir engager eux-mêmes le personnel pour pouvoir mieux gérer le projet pédagogique de l'établissement.	
Subventionné	Plus de formations spécifiques à la petite enfance et si possible au sein des crèches.	
Subventionné	Un peu plus de présence active pour nous défendre vis-à-vis du PO et des diverses difficultés que l'on rencontre au cours des ans.	
Subventionné	Pouvoir continuer à suivre les formations continuées organisées par l'ONE.	
Subventionné	Toujours très intéressantes.	Très bon suivi
Subventionné	Avoir plus de facilités pour la command du matériel.	
Subventionné	Manque de places dans les crèches communales: beaucoup de mamans doivent s'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants car les crèches privées sont trop chères.	
Subventionné	Pas assez de relations avec les autres établissements.	
Subventionné	Pas de possibilité de changement d'orientation pour les puéricultrices.	
Subventionné	Dans les normes d'encadrement, prévoir une fonction psychologique préventive.	
Subventionné	Proposer des formations continuées pour le personnel non qualifié.	
Subventionné	Promouvoir des exigences plus élevées pour la formation de base des Revalorisation des barèmes des puéricultrices mais aussi de leur étude.	Difficultés de faire comprendre aux parents que le médecin ne fait pas de curatif.
Subventionné	Possibilité d'avoir un psychologue ou psychomotricienne attaché à la crèche.	
Subventionné	Personnel de remplacement pour permettre des formations	
Subventionné	Trop de travail administratif	
Subventionné	l'ONE devrait subsidier un mi-temps administratifs.	
Subventionné	Organiser des réunions de formations dans les crèches ou subsidier du personnel de remplacement les jours de formations.	
Subventionné	Etre un peu plus efficace, mieux soutenir les milieux d'accueil et permettre aux milieux d'accueil d'avoir plus de personnel afin de mieux encadrer les	Pourquoi de la médecine préventive et non curative
Subventionné	Plus de formations accessibles aux puéricultrices (gratuites).	
Subventionné	Revoir les normes d'encadrement.	Bien fait.
Subventionné	Que l'ONE prenne plus de directives (ex. règlement d'intérieur "Ville de BXL toujours en attente).	
Subventionné	Qu'il subsidie une psychologue et une psychomotricienne + supervision de notre travail (assistante sociale - infirmière)	Nous manquons de supervision de notre travail. Nous sommes contents des formation ONE à l'extérieur. Il nous faudrait de l'aide sur le terrain.
Subventionné	La reconnaissance du statut de responsable de crèches. Les tâches administratives et la gestion du personnel de plus en plus de place et nous n'existons pas !!	
Subventionné	- modifications du rapport 1 puéricultrice/7 enfants en 1/6.	
Subventionné	Peu de contact réellement utile pour améliorer la qualité du travail	
Subventionné	Les normes de l'ONE sont insuffisantes pour faire fonctionner avec qualité une crèche. Ce qui pourrait conduire à des dérapages avec des conséquences graves pour les enfants.	Pas très utile tel qu'organisé actuellement
Subventionné	Visites plus régulières des inspectrices dans un but de soutien, de médiation avec le PO	
Subventionné	Organisations de formations continuées; de supervisions	Tout à fait correct.
Subventionné	Aide au niveau des formations continuées : organisation de formation, conseils au niveau des différents aspects de la vie en crèche ou pré-gardiennat, par des personnes spécialisées dans chaque matière.	

Subventionné	Conditions salariales déplorables tant par rapport au travail des puéricultrices qu'à la responsabilité de la direction (infirmière+assistante sociale).	
Subventionné	Les personnes devant établir les participations financières des parents à la crèche n'ont pas été formées dans ce domaine. Les inspecteurs(trices) sont peu accessibles pour les aider en ce sens (que le vendredi matin).	
Subventionné	ONE devrait apporter son support pour créer le statut de directrice de crèche qui n'existe pas	-Les pédiatres qui acceptent le poste de pédiatre de crèche doivent être informés de leur rôle et de l'importance de ce rôle par l'ONE. - Le suivi médical dans une crèche ou sont acceptés des enfants différents ou à risque doit être plus soutenu Nous avons une excellente pédiatre qui passe 2 matinées complètes par semaine avec nous Bien
Subventionné	Le poste de direction d'une crèche devrait être beaucoup mieux rémunéré au vu des multiples tâches et responsabilités qui sont le nôtres.	
Subventionné	La rétribution du personnel, les puéricultrices surtout devrait être plus élevée.	
Subventionné	- Problème au niveau des commandes (documents, matériel). Plus de stock de carnets. Carnet actuellement distribué par les maternités, toutes ne le font pas et les crèches n'en disposent pas.	
Subventionné	- Renseignements fournis aux parents par l'ONE ne sont pas toujours satisfaisants dans les plus brefs délais.	
Subventionné	L'ouverture d'une crèche supplémentaire pour faire face aux demandes non satisfaites dans les plus brefs délais.	
Subventionné	Suite à l'enquête sur le nombre de personnes intéressées par la formation au BEPS de la Croix-Rouge ? Nous sommes en attente de cette formation	
Subventionné	Il serait souhaitable que la politique et le travail de l'ONE soient plus centralisateurs.	Il est tout à fait satisfaisant. Les enfants qui fréquentent la crèche sont à priori des enfants suivis.
Subventionné	L'ONE devrait superviser les nouveaux projets des institutions. Ceci permettrait une rectification du travail des responsables des crèches.	
Subventionné	Révision des barèmes. Formation continuée du personnel de soins + autre pris en charge par ONE: Rencontres intercrèches. Visites organisées.	
Subventionné	Dans petite structure, problèmes de relation avec les parents en cas d'absence de la responsable.	
Subventionné	Peu de communication avec les différents services	
Subventionné	Formation : des journées entières plutôt que des infos express sur le temps de midi.	Peu d'aide de la part du médecin
Subventionné	Organiser beaucoup plus souvent des journées pour les formations. Les temps de midi, très difficile de quitter son milieu d'accueil de 11h00 à 15h00. Les heures de repas.	
Subventionné	Nous souhaitons que les conférences "midis de l'informations" se fassent au niveau des formations continuées organisation de formations pour le personnel	Rien de particulier à signaler.
Subventionné	- Revalorisation de la fonction : possibilité de formations dans l'organisation du travail (nombre de personnes disponibles pour les enfants)	Trop simple
Subventionné	- prolongation FIB ?	
Subventionné	Débloquer plus de subsides, pour ouvrir d'autre établissements, car les demandes des parents sont énormes et nous ne pouvons jamais satisfaire tout le monde.	Très contente du suivi médical. TMS très à l'écoute, bonne conseillère.
Non Subventionné	Exiger des projets pour toutes les maisons d'accueil.	
Non Subventionné	- Obtenir plus d'informations - séminaires organisés dans les maisons mêmes	
Non Subventionné	- Plus de brochures pour parents : alimentations, gastro, température, ... Manque d'ouverture d'esprit et de tolérance. Peu d'humanité. L'ONE attache de l'importance à certaines choses et en négligent d'autres aussi importantes.	Visite médicale trop rapide et expéditive. Peu soucieuse de l'enfant. Travail à la chaîne.
Non Subventionné	Toutes personnes rencontrées et faisant partie de l'ONE sont des gens antipathiques et peu compréhensifs.	
Non Subventionné	Oui, de la clarté (dialogue et souplesse quant aux débordement d'enfants)	Oui, il est parfait.

Non Subventionné	<p>Je souhaiterais que l'ONE ne se cantonne pas dans un rôle de surveillance, mais plutôt de collaboration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion annuelle ou conférence avec l'ONE et les responsables des milieux d'accueil permettrait d'améliorer la qualité et répondre à l'attente des différents partenaires (parents, enfants, ONE, travailleur des milieux) Que l'ONE et Kind en gezin s'accordent sur les normes d'encadrement pour éviter les différences. 	<p>Un suivi médical une fois par trimestre est suffisant si les enfants sont suivis régulièrement par leur pédiatre et que les vaccinations sont faites par lui. Ceci n'empêche pas la visite régulière du travailleur médico-social. Cette observation s'adresse qu'au petite collectivité (10 enfants) des milieux favorisés.</p> <p>Nous sommes enchantés par le contact établi avec le pédiatre et par le fait que nous sommes considérées comme acteurs à part entière</p> <p>..</p> <p>Cela devrait se passer comme un RDV chez le pédiatre à domicile et non comme dans une chaîne d'usine.</p>
Non Subventionné	<p>Quand on demande une faveur, généralement la réponse est négative et ils n'ont aucune expérience car les inspectrices ONE n'ont jamais travaillé en</p> <ul style="list-style-type: none"> - une inspection hygiène - soins (infirmière) - une inspection psychopédagogique avec esprit ouvert et non pas focalisé sur 1 méthode propre à l'inspectrice elle-même - "chinoiserie diverses sur détails, s'abstenir. - Flexibilité et non rigidité dans la façon d'aborder le nombre d'enfants admis dans les "bonnes maisons" et peut être mieux expliquer aux autres pour éviter les "fuites" vers K et G en région bruxelloises. Les parents en sont conscient quand passe de ONE à KG, surtout pour l'encadrement du J'aimerais pouvoir participer aux conférences ou autres formations intéressantes proposées au personnel ONE telle que TMS. Pourquoi pas aux responsables de maisons d'enfants. - Recevoir plus de publications (agressivité, sommeil, nourriture, éveil, jeux, ..) 	<p>out est OK</p> <p>- Le suivi médical devrait être 1 fois par mois jusqu'à 18 mois et une fois tous les deux mois après 18 mois.</p> <p>- Il faut se rendre compte que la visite du pédiatre à la crèche n'est pas un moment très agréable pour les enfants; Milieu très favorisé chez nous, les enfants sont bien suivis.</p>
Non Subventionné	<ul style="list-style-type: none"> -Aide financière - Plus de souplesse dans la réglementation (nombre d'enfants par personne, cfr. Kinden gezin) - Plus d'efficacité dans le suivi des "cas" <p>Favoriser l'éveil en insistant sur sa stimulation plutôt que du gardiennage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne met jamais en valeur ce qui est positif - Joue au grand méchant loup - Qu'il soit positif et pas toujours négatif. - Moins de lenteur administrative - Plus d'informations - Plus de dialogue - Formation continue - Plus d'humanisme - Plus d'intérêt quant au bien être des enfants - Règles identiques pour toutes les maisons d'enfants - Je trouve qu'il y a très peu d'aide pour aider les personnes lorsqu'elles débutent et je trouve ça très triste car il manque tellement de crèche. - Des écrits pour les règlements (installation organisation, profils de fonction etc.) - Position claire vis-à-vis de K et G - Une participation aux réunions organisées par l'ONE. - Avoir la parole pour les questions pratiques au sein des garderies. - Nécessité d'une aide financière - Etre à certains moments plus compréhensifs au moment des remplacements d'enfants. Nous pouvons être en surnombre pendant quelques semaines. - Organiser des formations en-dehors des heures de travail (le samedi) 	<p>Très bon.</p> <p>Très contente. Médecin est charmante</p> <p>Je trouve que le suivi médical en maison d'enfants est peu, voire pas efficace du tout.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de consultation trop court - développement de l'enfant pas pris au sérieux - Manque de conseils - L'avis de la responsable ne compte absolument pas <p>Rôle exacte du médecin ? Présence plus régulière.</p> <p>Attitude personnelle de notre médecin qui à un rôle intrusif vis-à-vis des parents.</p> <p>Je préférerais avoir une autre aide de l'ONE.</p> <p>Tous les parents ont leur médecin.</p> <p>Peu d'intérêt car contrôle ONE peu complet.</p> <p>Non. la consultation ONE se fait à la garderie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peut-être libre choix au Pédiatre - personnel de faire ou non les vaccins. <p>Très doux, très relax, très bien.</p>
Non Subventionné		
Non Subventionné		
Non Subventionné		
Non Subventionné		
Non Subventionné		

Non Subventionné	L'ONE exige beaucoup, notamment au point de vue sécurité incendie - Tous ces frais ne devraient pas être supportés par les gardiennes	Je suis très satisfaite du suivi médical réalisé par Dr X et Y. Elles sont très consciencieuses dans leur travail, attentives aux remarques et suggestions que je pourrais formuler.
Non Subventionné	Mes principaux desiderata vis-à-vis de l'ONE se résument à 2 points précis : 1) Recevoir plus d'informations sur tout ce qui touche le monde de l'enfance (médicales, techniques, sociales, matérielle, ...) et plus régulièrement 2) Si cela était possible, obtenir une aide de l'ONE du style des facilités pour l'achat de matériel nécessaire à la crèche mais inaccessible financièrement pour une telle infrastructure. Pour les gardiennes indépendantes, il faudrait 1 personne pour 6 enfants, 2 pour 13 enfants, 3 pour 15 enfants, etc..... Qu'ils s'intéressent davantage au bien être de l'enfant aux contacts humains plutôt que de gendarmier hygiène, sécurité uniquement. Plus d'intérêt pour les questions pédagogiques	Elles sont à l'écoute aussi bien des parents que de moi-même. Toujours prêtes et présentes lorsqu'on a besoin d'elles. Si tous les suivis médicaux se réalisent de cette manière, BRAVO
Non Subventionné		Nous sommes étonnés qu'il ne soit pas fait par des pédiatres.
Non Subventionné		La consultation ne me semble pas utile dans notre établissement : les parents vont plutôt trop chez le pédiatre; de plus, cette consultation perturbe nos activités, les enfants et les animateurs. Nous pourrions signaler ou demander une consultation pour un enfant qui nous poserait question. Par contre, une formation continuée des animateurs me semble
Non Subventionné	- plus d'aide financière pour toute la logistique et pour les achats de jeux. - Meilleure rémunération du cadre.	

9.6. Quelques exemples de recommandations en matière d'accueil de la petite enfance **:

Recommandation

Mesures

Accessibilité et équité

- Améliorer l'accessibilité des services d'accueil pour les familles de revenu faible ou modeste.
 - Substituer la déduction par un crédit d'impôt remboursable
 - Offrir aux familles défavorisées des chèques enfants
 - Augmenter les subsides aux établissements accueillant des familles moins favorisées.
 - Augmenter l'offre d'accueil spécifique aux familles très défavorisées
- Augmenter la participation des entreprises au financement de l'accueil
 - Encourager les entreprises à fournir à leurs employés des chèques « accueil enfant » fiscalement déductibles.

Qualité

- Diminuer la rotation du personnel .
 - Augmenter le salaire réel des puéricultrices en réservant une part des allocations futures à l'augmentation des salaires.
- Augmenter le niveau de formation initiale et continuée du personnel actif dans l'accueil de la petite enfance
 - Développer plusieurs échelons dans la carrière au sein du secteur d'accueil : puéricultrice, directrice, inspectrice, formatrice, etc.
- Encourage le développement et la mise en œuvre de standards en matière de facteurs de qualité de l'accueil
 - Mettre en œuvre des incitants financiers aux établissements accomplissant certains niveaux de qualité
- Améliorer l'information disponible aux parents sur la qualité de l'accueil
 - Afficher, au sein de chaque établissement, le rapport annuel d'inspection
- Augmenter l'efficacité de l'inspection
 - Cibler les inspections
 - Adapter les durées d'agrégation en fonction de la qualité atteinte
 - Développer des inspections « check list »

Choix

- Améliorer l'information disponible aux parents lors de leur recherche d'une solution de garde
 - Mettre en place une agence de référence chargée de définir, récolter et publier régulièrement un annuaire des diverses solutions de garde comportant divers indicateurs relatifs au service offert, au projet, à la qualité de l'accueil, etc.
- Améliorer la capacité de choix des familles très défavorisées
 - Offrir aux familles défavorisées des chèques enfants opposables dans des modes de garde contractualisés sur certains critères d'accueil.

Recommandation

Mesures

- Ne pas défavoriser les usagers préférant une solution de garde par les parents eux-mêmes. • Congé parental jusqu'à un an
-

** Les recommandations antérieures sont extraites de l'une et/ou l'autre sources suivantes :

- Whitebook, M, Who Cares ? Child Care Teachers and the Quality of Care in America, Child Care employee project, 1991.
- Hayes, C,D, Palmer John L, Zaslow Martha, J, Who cares for America Children : child care policy for the 1990s, National Academy Press, Washington DC 1990.
- Gormley, William Jr, Everybody's Children : child care as a public problem, Brookings Institution, Washington DC 1995.
- Booth, A, ed., Child Care in the 1990s : trends and consequences, Laurence Erlbaum, Hillsdale, 1992

9.7. Canevas pour l'élaboration des recommandations.

Groupe : Relation ONE avec les milieux	Recommandation n°
Formulation de la recommandation :	
Résultats justifiant la recommandation :	
Objetif poursuivi :	
Mesures concrètes à mettre en œuvre :	
Ressources existantes :	
Ressources additionnelles :	
Effets pervers probables :	
Indicateurs ou mesure de l'objectif :	
remarques additionnelles des membres du groupe :	
Remarques à l'occasion de la mise en commun :	

9.8. Liste de quelques sites d'agence de Ressources pour l'accueil de la petite enfance

<http://babycenter.netscape.com/refcap/1425.html>
<http://www.careguide.com/>
<http://www.ci.tacoma.wa.us/pds/Community/Child%20Care/default.htm>
<http://www.childcarerr.org/>
<http://www.de.state.az.us/links/chdcare/ccr&r.html>
<http://www.jobcouncil.org/referral.htm>
<http://www.rnnetwork.org/>
http://www.qualitychildcare.org/Call_Resource%20&%20Referral%20Agencies.htm

9.9. Liste des noeuds et catégories pour le traitement qualitatif des entretiens et groupes focaux

Q.S.R. NUD.IST Power version, revision 4.0.

Licensee: Lorant. PROJECT: Mef99, User Lorant, 11:30 am, Sept 2, 1999.(1)

	/Public	(10 5)	
(1 1)	/Public/SES	/personnel/compétence_capacité	
(1 2)	/Public/relation	(10 6)	/personnel/familiale
(1 3)	/Public/choix_cible	(10 7)	/personnel/ETP
(1 4)	/Public/finance	(10 8)	/personnel/satisfaction
(1 5)	/Public/demande	(10 9)	/personnel/essoufflement
(1 6)	/Public/Somme	(10 10)	/personnel/projet personnel
(2)	/activité	(11)	/mission-fonction ONE
(2 1)	/activité/capacité	(11 1)	/mission-fonction
(2 2)	/activité/fréquentation	ONE/inspection	
(2 3)	/activité/inscription	(12)	/questions
(3)	/qualité	(12 1)	/questions/inspection
(4)	/acteurs	(14)	/maladie
(4 1)	/acteurs/médecins	(15)	/Kind en Gezin
(4 2)	/acteurs/TMS	(16)	/accueil
(4 3)	/acteurs/inspectrice	(16 1)	/accueil/encadrement
(4 4)	/acteurs/responsable	(16 2)	/accueil/projet
(4 5)	/acteurs/parent	(16 3)	/accueil/enfant
(4 6)	/acteurs/ONE	(16 4)	/accueil/horaire
(5)	/polarisation	(16 5)	/accueil/autre
(5 1)	/polarisation/positif	(16 6)	/accueil/ambiance
(5 2)	/polarisation/neutre	(16 7)	/accueil/familiale
(5 3)	/polarisation/négatif	(16 8)	/accueil/liste
(6)	/facteurs	(16 9)	/accueil/environnement
(6 1)	/facteurs/personne	physique	
(6 2)	/facteurs/formation	(16 10)	/accueil/accueil social
(6 3)	/facteurs/relation	(16 11)	/accueil/propreté
(6 4)	/facteurs/gestion_finance	(17)	/au départ
(6 5)	/facteurs/environnement	(20)	/Acoder
(7)	/relation	(D)	//Document Annotations
(7 1)	/relation/contrôle	(F)	//Free Nodes
(7 2)	/relation/support	(F 1)	//Free Nodes/one
(7 3)	/relation/collaboration	(T)	//Text Searches
(7 4)	/relation/conflit-tension	(T 1)	//Text Searches/TextSearch
(7 5)	/relation/rôle	(I)	//Index Searches
(7 6)	/relation/communication	(I 1)	//Index Searches/Public (toutes
(8)	/cara_mef	catégories)	
(9)	/economique	(I 2)	//Index Searches/Personnel et
(9 1)	/economique/tarif	qualité	
(9 2)	/economique/coût_pers	(I 3)	//Index Searches/Aspect écono
(9 3)	/economique/qualité_business	(I 4)	//Index Searches/Index Search
(9 4)	/economique/gestion		
(9 5)	/economique/situation		
(9 6)	/economique/bâtiment		
(9 7)	/economique/subside		
(10)	/personnel		
(10 1)	/personnel/rotation		
(10 2)	/personnel/formation		
(10 3)	/personnel/statut		
(10 4)	/personnel/relation		